

PROCES-VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi 20 Mars 2017 à 20 h 00

L'an Deux Mille Dix-Sept, le Lundi vingt mars, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Niederbronn-les-Bains, légalement convoqués le 10 Mars 2017, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Anne GUILLIER, Maire de la Ville de Niederbronn-les-Bains.

CONSEILLERS ELUS EN FONCTION	26
-------------------------------------	-----------

PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE	21
--	-----------

Le Maire, Mme Anne GUILLIER

Les Adjointes au Maire, Mme WEISS, M. BONNEVILLE, Mme VOGT, M. WAECHTER

Les Conseillers Municipaux :

Mme ARMAND, Mme BOHLY, M. BUCHER, Mme FEST Audrey, Mme FEST Brigitte, M. GRIES, Mme KAISER, M. KETTERING, Mme KLEIN, M. KOTLENGA, Mme KRUMM, Mme PFUND, Mme PRINTZ, M. SCHNEIDER, M. STEINMETZ, Mme VAÏSSE

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR	4
-------------------------------------	----------

M. AY qui donne pouvoir à Mme KAISER

M. BURT qui donne pouvoir à M. GRIES

M. WALD qui donne pouvoir à M. KETTERING

Mme WAMBST qui donne pouvoir à Mme VOGT

ABSENT EXCUSE SANS POUVOIR	1
-----------------------------------	----------

M. VANOVERBEKE

CALCUL DU QUORUM : 26 : 2 + (1) = 14

(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui a donné pouvoir à un collègue de voter en son nom).

Le quorum est atteint avec 21 présents au moment de l'ouverture de la séance. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance titulaire :

M. Victor WAECHTER, Adjoint au Maire

Secrétaire Adjoint :

M. Alain WEISGERBER, Directeur Général des Services.

Mme le Maire remercie les conseillers municipaux présents à cette nouvelle séance dont l'ordre est relativement copieux.

En effet cette séance budgétaire comporte quelques quinze points, dont certains conséquents.

Mme le Maire propose d'y rajouter le point suivant :

11/13. Extension du réseau vidéo-protection –demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Le Conseil Municipal en prend acte.

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 Décembre 2016 et 31 Janvier 2017.
2. Installation d'un Conseiller Municipal suite à démission et modification de la composition des commissions et des délégations.
- 2bis. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et sur les délégations exercées par le Maire.

3. Point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.
4. Présentation et adoption des Comptes Administratifs de l'exercice 2016 et des Comptes de Gestion 2016 de la Trésorerie.
5. Affectation des résultats d'exécution 2016.
6. Vote des taux des taxes locales directes 2017.
7. Présentation et adoption des Budgets Primitifs 2017 :
 - 7/1. Budget Principal
 - 7/2. Budget Annexe Lotissement Gries
 - 7/3. Budget Annexe Lotissement de la Forêt
 - 7/4. Budget Annexe Chaufferie au Bois
8. Office de Tourisme - Présentation du bilan 2016 et demande de subvention de fonctionnement 2017.
9. Piscine Les Aqualies : Bilan 2016.
10. Pôle Culture :
 - 10/1. Bilan 2016 de la Maison de l'Archéologie et perspectives 2017.
 - 10/2. Bilan 2016 du Moulin 9 et perspectives 2017.
11. Affaires financières et immobilières diverses :
 - 11/1. C.C.A.S. – Demande de subvention de fonctionnement 2017.
 - 11/2. Musique Municipale – Demande de subvention de fonctionnement 2017.
 - 11/3. OCSL- Demande de subvention de fonctionnement 2017.
 - 11/4. Paroisse protestante – Demande de subvention – 6^{ème} tranche.
 - 11/5. Collège Charles Munch – Demande de subvention pour un voyage scolaire.
 - 11/6. DETR 2017 – Demande de participation au titre de travaux d'investissement.
 - 11/7. Réserve Parlementaire Sénatoriale – Demande de participation - Programme de travaux ADAP.
 - 11/8. Fiscalité locale – Exonération des droits d'enregistrement en matière de mutation à titre onéreux.
 - 11/9. Acquisition de matériel pour la psychologue scolaire du secteur – Répartition entre les communes.
 - 11/10. Demande d'admission en non-valeur.
 - 11/11. Acceptation de dons photographiques à titre de versement aux archives municipales.
 - 11/12. Cession du terrain d'assise de la Gendarmerie de Niederbronn/Reichshoffen – Délibération modificative.
 - 11/13. Extension du réseau vidéo-protection – demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.
12. Amis de la Wasenbourg - Convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage.
13. Constitution d'un groupement de commande pour des travaux de débardage et de câblage en forêt communale.
14. Divers et Communication

15. Affaires de personnel :

15/1. Indemnité des élus.

15/2. Création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe non titulaire pour le service Accueil.

15/3. Création d'emplois saisonniers dans différents services – saison estivale 2017.

1. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal du 29 Décembre 2016 et de la séance ordinaire du 31 Janvier 2017.

En l'absence de remarques sur les procès-verbaux des 29 Décembre 2016 et 31 Janvier 2017,

Le Conseil Municipal,

adopte à l'unanimité

les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 29 Décembre 2016 et du 31 Janvier 2017.

2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et sur les délégations exercées par le Maire en matière de marchés publics.

Mme le Maire expose :

Depuis la séance du Conseil Municipal du 31 Janvier 2017, les comptes rendus suivants ont été diffusés aux membres du Conseil Municipal, à savoir :

- Commission Tourisme, Thermalisme, Forêt du 7 mars 2017 pour l'examen du point 8 de l'ordre du jour
- Commissions Réunies du 14 Mars 2017 dont tous les points sont à l'ordre du jour de la séance de ce soir
- Commissions Réunies du 15 Mars 2017 dont tous les points sont à l'ordre du jour de la séance de ce soir

Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

Ont également eu lieu :

- COPIL Lecture Publique le 2 Février 2017
- COPIL Fête de la Musique le 6 Février 2017
- COPIL Niederbronnaise le 8 Février 2017
- Table-ronde des Associations le 9 Février 2017
- COPIL « Armoires à Livres » le 24 Février 2017.

POINT D'INFORMATION CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

En vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal le 14 avril 2014

Période du 31 Janvier 2017 au 20 Mars 2017

Décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

INTITULE DE LA DEPENSE	TITULAIRE	MONTANT HT
Mission de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de locaux périscolaires au groupe Scolaire Hans Haug	B. HOME ARCHITECTURE Niederbronn-les-Bains	18.125,00 €

Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

INTITULE AFFAIRE	AVOCAT – NOTAIRE ou autres	MONTANT
Assistance juridique pour la préservation du château de la Wasenbourg	ABECASSIS Henri, Avocat	624,00 €
Assistance dans le cadre du transfert de la compétence Tourisme	LANDOT et Associés	246,00 €
Assistance technique suite travaux d'exploitation de la forêt (EPC)	ONF	3.806,77 €
Assistance technique sur travaux sylvicoles (TER)	ONF	4.489,96 €

TABLEAU DE SUIVI DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Date entrée DIA	Section	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface totale	Immeuble bâti	Avis	Date notification avis
16/01/2017	30	394	4, Rue Bellevue	7 ares 68	Immeuble	NON PREEMPTION	19/01/2017
18/01/2017	50	715/31 – 717/31	20, Rue des Acacias	15 ares 05	Immeuble	NON PREEMPTION	26/01/2017
19/01/2017	50	434/357	2, Rue des Pêcheurs	5 ares 65	Immeuble	NON PREEMPTION	26/01/2017
30/01/2017	05	307	34, Rue du Montrouge	1 are 49	Immeuble	NON PREEMPTION	02/02/2017
31/01/2017	09	230/159	15, Avenue de la Libération	4 ares 24	Immeuble	NON PREEMPTION	07/02/2017

01/02/2017	05	288	62, Rue de la République	1 are 93	Appartement	NON PREEMPTION	07/02/2017
06/02/2017	56	423 – 250 - 251	6, Rue des Perdreaux	5 ares 86	Immeuble	NON PREEMPTION	10/02/2017
07/02/2017	13	37 – 144/39	6-8, Route de Reichshoffen	8 ares 83	Immeuble	NON PREEMPTION	13/02/2017
08/02/2017	31	a/286 – b/286	19, Allée des Tilleuls	5 ares 28	Immeuble	NON PREEMPTION	13/02/2017
15/02/2017	17	247/48	2, Chemin des Pierres	11 ares 32	Immeuble	NON PREEMPTION	27/02/2017

Mme le Maire rappelle que la compétence en matière d'exercice du droit de préemption urbain est désormais transférée à la Communauté de Communes, et communique la liste des DIA qui ont été transmises à la Communauté de Communes :

AUTORISATIONS D'URBANISME DELIVREES PAR LE MAIRE :

NATURE	OBJET	ADRESSE	DATE	TLE
PC M1	Construction d'une maison d'habitation	Rue des Elfes	20/01/2017	/
DP	Installation de 20 panneaux photovoltaïques	54A, Rue du Nord	07/02/2017	/

2bis. Installation d'un conseiller municipal suite à démission et modification de la composition des commissions et des délégations.

Mme le Maire expose :

Par courrier du 22 Février 2017, M. Fabrice GRIESBAECHER a présenté sa démission en qualité de Conseiller Municipal, décision motivée par son prochain déménagement dans la commune d'Uberach.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire en a accusé réception et en a informé Mme la Sous-Préfète de Haguenau.

M. Alexandre KREBS et Mme Sonia HAUSER, candidats suivants sur la liste « Nouvel Horizon » lors des élections municipales de mars 2014, ont été consultés pour remplacer M. Fabrice GRIESBAECHER et ont refusé tous les deux, ayant eux aussi quitté la commune.

Mme le Maire a ainsi consulté M. Hervé BUISSON, suivant sur la liste « Nouvel Horizon » qui a accepté cette fonction par courrier du 13 Mars 2017.

Mme le Maire précise que M. BUISSON ne peut cependant être présent ce soir en raison d'obligations professionnelles, mais qu'il sera des nôtres très prochainement.

Mme le Maire déclare M. Hervé BUISSON installé dans sa fonction de Conseiller Municipal et lui souhaite la bienvenue.

Mme le Maire indique qu'il conviendra de procéder au remplacement de M. GRIESBAECHER dans les différentes commissions et instances dans lesquelles il siégeait.

M. GRIESBAECHER faisait notamment partie des commissions et instances suivantes :

- Commission des Finances ;
- Commission Urbanisme et Travaux ;
- Commission d'Appel d'Offres en tant que suppléant ;
- Commission Communale des Impôts Directs en tant que membre suppléant des représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- Commission Communale Consultative de Chasse ;
- Délégué suppléant du Syndicat du Massif du Wintersberg ;
- Délégué à l'OCSL.

M. Hervé BUISSON, après consultation, souhaite siéger au sein des commissions suivantes :

- Commission des Finances ;
- Commission Urbanisme et Travaux ;
- Commission d'Appel d'Offres en tant que suppléant ;
- Commission Communale des Impôts Directs en tant que membre suppléant des représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties ;

et au sein des instances suivantes :

- Délégué suppléant du Syndicat du Massif du Wintersberg ;
- Délégué à l'OCSL.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 10 Mars 2017,

Considérant qu'il convient de compléter la composition des commissions du Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 Mars 2017,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

de compléter la composition des commissions du Conseil Municipal en désignant M. Hervé BUISSON comme membre des commissions suivantes :

- Commission des Finances ;
- Commission Urbanisme et Travaux ;
- Commission d'Appel d'Offres en tant que suppléant ;
- Commission Communale des Impôts Directs en tant que membre suppléant des représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties ;

et au sein des instances suivantes :

- Délégué suppléant du Syndicat du Massif du Wintersberg ;
- Délégué à l'OCSL.

Un nouveau représentant devra encore être désigné pour siéger au sein de la Commission Communale Consultative de Chasse.

3. Point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.

Mme le Maire cède la parole à Mme WEISS, Adjointe au Maire et Vice-présidente de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, pour la présentation de ce point.

- **Friche Dietrich - Site ALDI :**

Le bâtiment est en cours de démolition. Par rapport au site ALDI évalué à 296.000 € par le Service du Domaine, la CCPN fera une proposition d'achat à 250.000 €, proposition motivée par la présence d'amiante, et des frais supplémentaires à engager.

La CCPN a été contactée entretemps par une société immobilière mandatée pour le rachat du bâtiment Dietrich pour y installer une boulangerie. La CCPN n'y donnera pas suite.

- **Gendarmerie – Réalisation de travaux :**

La CCPN a été sollicitée pour des bureaux supplémentaires. Après vérification les aménagements pourraient se faire sous les combles vu la surface disponible, sans engendrer de travaux trop volumineux et trop coûteux. La décision finale dépend cependant du Service des Affaires Immobilières de la Gendarmerie, sachant qu'une prise en charge de ces travaux par une augmentation du loyer liée est évoquée.

- **SMICTOM :**

Une nouvelle rencontre est prévue le 22 Mars avec le Président du SMICTOM à Altenstadt, pour essayer d'obtenir une réduction de la participation de la CCPN au budget du SMICTOM. Sollicitation qui n'a pour l'instant pas été entendue. Il est rappelé que sur les 3 dernières années le déficit annuel s'établi à environ 100.000 € et il convient de prendre une décision pour éviter d'aggraver la situation.

- **Val d'Argent :**

Une visite du Val d'Argent est prévue dans le cadre du projet culturel de Territoire, et notamment par rapport à un éventuel label de Pays d'Art et d'Histoire. Avant de se lancer dans un tel projet il est souhaitable de prendre des contacts pour en mesurer les avantages et inconvénients, et avoir des retours sur expérience.

- **GEMAPI :**

Dans le cadre du transfert obligatoire au 1^{er} Janvier 2018 de nombreuses interrogations subsistent, sachant que le SDEA a proposé de reprendre la compétence GEMAPI pour le compte des

communautés de communes. Les coûts ayant cependant été jugés relativement élevés, une possibilité de rapprochement avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau est évoquée, pour éventuellement conserver la compétence en interne mais à une échelle plus grande.

- **Poste Urbanisme :**

Mme WEISS précise que le poste au SIG était vacant depuis quelques temps. Ce poste a finalement été scindé car aucun Sigiste/Urbaniste n'a pu être recruté. Une urbaniste a été embauchée fin Février 2017 pour 1 an. Cet agent travaillera plus spécifiquement sur le PLUi, ainsi qu'à la finalisation de la mission d'optimisation fiscale pour le compte de la CCPN et des communes.

- **Défrichement de la ZAC du Dreieck :**

Mme WEISS rappelle qu'en cas de défrichement il y a lieu de proposer des compensations. A ce titre 2,73 ha ont pu être trouvés, sachant que pour le reliquat de compensation une indemnité de près de 9.000 € a pu être négociée. Les terrains proposés sont situés dans la zone du Sandholz, du Hartgaerten, sachant que Mietesheim et Mertzwiller ont également proposé une partie de terrains.

- **PLUi :**

Mme WEISS rappelle la réunion proposée le Samedi 25 Mars à 09h dans la Salle des Cuirassiers de Reichshoffen. Elle encourage les conseillers à s'y rendre car les sujets présentés sont toujours très intéressants et concernent des décisions à prendre pour l'avenir du Territoire.

- **Budgets 2017 :**

Au niveau de la séance budgétaire, Mme WEISS précise que l'excédent de Fonctionnement est très réduit avec 46.000 € contre les 330.000 € dégagés les années précédentes. Il conviendra de discuter de certaines décisions et mesures à prendre prochainement, sachant que les différentes commissions y seront bien sûr associées.

- **Forum Séniors :**

La CCPN avait sollicité un prestataire pour la mise œuvre du Kit Forum Séniors. L'événement envisagé en Juin à Reichshoffen sur 3 jours est annulé car 2 communes sur les 4 communes parties prenantes se sont retirées (Amnéville et Saint-Louis). Comme il ne restait que Niederbronn-les-Bains et Saverne, l'organisateur a décidé de ne pas donner suite.

Il a été décidé de revenir à la formule habituelle, à l'automne au mois d'Octobre, sur une formule plus traditionnelle et probablement sur 1 semaine. Le comité de pilotage y travaillera, mais pour l'instant aucune date n'est définie sachant que la CCPN est notamment en recherche d'une ou plusieurs salles.

- **Centre Intercommunal d'Action Sociale - Bilans de l'activité 2016 :**

Mme WEISS retrace le bilan de l'activité 2016 par secteurs d'intervention :

- **Aide sociale légale** : 84 nouvelles demandes ont été instruites en 2016. Les demandes ne portent pas uniquement sur le RSA, mais touchent actuellement plus les personnes âgées, et il convient de le relever. Sont également concernées l'obligation alimentaire, les demandes MDPH et l'aide aux personnes handicapées.
- **Revenu de Solidarité Active** : 14 nouveaux bénéficiaires ont été recensés en 2016, 28 personnes sont en fin d'accompagnement, et 44 personnes sont toujours en cours d'accompagnement. Dans ce cadre, 669 entretiens individuels ont été menés.
- **Épicerie sociale Intercommunale "La Fraternelle" (ESI)** : il y a toujours une fréquentation importante même si 173 familles différentes ont été accueillies en 2016 contre 191 familles différentes en 2015, ce qui représente 466 personnes contre 505 en 2015.

Mme WEISS relève que la durée globale des contrats signés a diminué (608 mois en 2016 contre 720 mois en 2015 et 634 en 2014). Cela veut dire que les actions portent leurs fruits.

Des ateliers obligatoires, dont celui relatif à la gestion des budgets, ont été mis en place, et les personnes qui s'y soustraient n'ont plus accès à l'épicerie. Les bénéficiaires viennent essentiellement des 4 plus grosses communes (Reichshoffen, Niederbronn-les-Bains, Mertzwiller et Gundershoffen).

Les objectifs majoritairement poursuivis sont le règlement des dettes d'énergie, les dettes locatives et règlement de loyer, les redevances d'ordures ménagères, les découverts bancaires ainsi que les taxes d'habitation et foncière, mais également le remboursement des trop-perçus de la CAF.

Au niveau des ressources des bénéficiaires, si beaucoup d'entre eux perçoivent le RSA, on constate qu'il y a aussi des retraités qui rencontrent des difficultés.

30 bénévoles ont œuvré en 2016 pour permettre le fonctionnement régulier de l'épicerie. Ce nombre a cependant dû être limité. Sachant qu'il n'est pas question de les renvoyer, les bénévoles ont été redirigés sur les communes d'origine ou voisine, en fonction des projets qui sont en cours d'élaboration.

Mme WEISS évoque également les bénévoles de l'épicerie sociale qui s'occupent d'ateliers d'accompagnement vers l'emploi (entretiens fictifs, toilettage de CV). Quatre personnes ont pu trouver un emploi par les offres proposées par les bénévoles, et 8 personnes accompagnées ont trouvé un emploi en CDD ou intérim par leurs propres actions.

Les principales difficultés rencontrées pour l'accès à l'emploi concernent avant tout la mobilité (pas de permis de conduire, pas de véhicule), la fracture numérique (pas de matériel informatique), le manque de formation et les problématiques liées au handicap.

- **Ateliers pédagogiques** : 88 ateliers collectifs ont été proposés en 2016 aux bénéficiaires de l'ESI contre 86 en 2015 et 59 en 2014.

- **Collecte Banque Alimentaire** : 60 bénévoles dont 21 bénéficiaires de l'épicerie sociale ont contribué à la collecte en Novembre 2016.
- **Cours de français** : destinés à l'origine aux bénéficiaires de l'épicerie sociale, le public a évolué et des personnes en insertion y participent également. 3 personnes bénévoles assurent cette activité, et 10 personnes participent ainsi régulièrement à ces ateliers qui portent également sur la remise à niveau.
- **Cueillette de pommes** : Une nouvelle collecte au profit de la Banque Alimentaire a été réalisée à l'Automne. Cette action qui se déroule sur 4 jours et regroupe des bénévoles, des bénéficiaires et des travailleurs sociaux, représente toujours un moment de convivialité entre les différents intervenants.

1255 kg de pommes ont été collectés au moment de la première collecte pour la Banque Alimentaire, et 865 kg ont ensuite été ramassés et déposés au centre de collecte des arboriculteurs de l'ALC de Gumbrechtshoffen en vue de la transformation en jus qui est vendu par la CCPN.

- **Mois des Aidants du 15 Septembre au 14 Octobre** : le Conseil Départemental et les partenaires sociaux ont proposé différentes manifestations afin d'aider les aidants qui accompagnent au quotidien les personnes en perte d'autonomie. La projection du film documentaire "Ne m'oublie pas" a été proposée à La Castine, suivie d'un débat avec une psychologue. Cet atelier a rencontré un grand succès avec 70 personnes présentes.
- **Taxi pour Tous** : Le fonctionnement du service a été revu (limitation des déplacements à 3 aller-retour par semaine, suppression de la non-gratuité et instauration d'un tarif de 1 €, plus une augmentation de la course). Au bout d'un an de fonctionnement, quelques 40.000 € ont ainsi pu être économisés.

Mme VAÏSSE revient sur la visite de l'épicerie sociale par les collégiens, qui a marqué les esprits.

Mme WEISS précise qu'une réflexion sur l'organisation d'une porte-ouverte est en cours afin de faire connaître ce service au grand public.

Mme BOHLY s'interrogeant sur le mode de déplacement des bénéficiaires, Mme WEISS précise que ces derniers utilisent le co-voiturage, le train, ou le Taxi pour Tous. La CCPN met en place un projet avec Mobylex pour financer des permis pour des jeunes.

Concernant l'épicerie sociale, Mme WEISS précise à Mme BOHLY que les denrées distribuées proviennent essentiellement de la Banque Alimentaire et des supermarchés locaux. Les dons de ces derniers sont cependant en recul avec la demande du consommateur pour des produits en limite de date de péremption. Des boulangers du territoire proposent par ailleurs de récupérer les invendus de la veille. Un bon réseau se met en place, sachant que les gens commencent à prendre conscience que tout un chacun peut être touché à tout moment et très rapidement.

Les tableaux détaillés du bilan d'activité seront joints au procès-verbal de la présente séance du Conseil Municipal.

Mme le Maire remercie Mme WEISS pour la présentation détaillée de ce point d'information.

4. Présentation et adoption des comptes administratifs 2016 et comptes de gestion du Trésorier.

Mme le Maire cède la parole à M. Pascale WEISS, Adjointe au Maire chargée des Finances, pour la présentation du point.

La présente note retrace de manière synthétique les résultats d'exécution des budgets 2016. L'intégralité des documents est à la disposition des conseillers municipaux au Service Financier.

Les comptes administratifs de l'exercice 2016 laissent apparaître les résultats d'exécution suivants :

2016 BUDGET	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			RESULTAT
	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	
Principal	6 617 737,69 €	8 196 728,83 €	1 578 991,14 €	1 946 565,95 €	2 361 732,01 €	415 166,06 €	1 994 157,20 €
Chaufferie	227 314,06 €	339 951,51 €	112 637,45 €	66 384,11 €	53 719,78 €	-12 664,33 €	99 973,12 €
Camping	98 359,72 €	32 538,37 €	-65 821,35 €	- €	26 628,02 €	26 628,02 €	-39 193,33 €
Forêt	412 329,87 €	412 329,87 €	0,00 €	813 629,21 €	475 001,18 €	-338 628,03 €	-338 628,03 €
Gries	419 776,68 €	419 776,68 €	0,00 €	836 784,36 €	419 776,68 €	-417 007,68 €	-417 007,68 €
TOTAL	7 775 518,02 €	9 401 325,26 €	1 625 807,24 €	3 663 363,63 €	3 336 857,67 €	-326 505,96 €	1 299 301,28 €

soit un résultat consolidé de 1.299.301,28 €

(1.747.521,00 € en 2015 - 1.944.484,16 € en 2014)

A. Compte administratif Principal

Les taux de réalisation se déclinent comme suit (hors virement à la section d'Investissement) :

Article	Intitulé	Prévu	Réalisé	Taux réalis.
011	Charges à caractère général	2.052.840,00 €	1.915.290,50 €	93,30 %
012	Charges de personnel	3.153.860,00 €	3.088.612,17 €	97,93 %
014	Atténuations de produits	2.700,00 €	2.608,00 €	96,59 %
022	Dépenses imprévues	377.800,00 €	- €	
023	Virement à la section d'Investissement	819.676,05 €	- €	
042	Opérations d'ordre : amortissements	319.100,00 €	318.946,33 €	99,95 %
042	Opérations d'ordre : cessions de biens	- €	252.937,56 €	
65	Autres charges de gestion courante	1.002.900,00 €	957.871,76 €	95,51 %
66	Charges financières	93.000,00 €	76.332,59 €	82,08 %
67	Charges exceptionnelles	55.600,00 €	5.138,78 €	9,24 %
	TOTAL	7.877.476,05 €	6.617.737,69 €	84,01 %

Commentaire : Les dépenses réelles de fonctionnement (hors chapitres 023 et 042) s'élèvent à 6.045.853,80 € pour une prévision de 6.738.700 €.

Article	Intitulé	Prévu	Réalisé	Taux réalis.
002	Excédent de fonctionnement 2015	1.578.257,42 €	1.578.257,42 €	100 %
013	Atténuation de charges	140.000,00 €	114.986,39 €	82,13 %
042	Opérations d'ordre + amortissements	44.950,00 €	118.907,61 €	264,53 %
70	Produits des services et du domaine	1.201.750,00 €	1.210.740,68 €	100,75 %
73	Impôts et taxes	3.380.800,00 €	3.501.909,62 €	103,58 %

74	Dotations et participations	985.100,00 €	900.001,32 €	91,36 %
75	Autres produits de gestion courante	293.600,00 €	338.786,24 €	115,39 %
76	Produits financiers	192,58 €	933.00 €	484,47 %
77	Produits exceptionnels	252.826,05 €	432.206,55 €	170,95 %
	TOTAL	7.877.476,05 €	8.196.728,83 €	104,05 %

Commentaire : Le montant des recettes de fonctionnement comptabilisées en 2016 s'élève à 8.196.728,83 €, soit une baisse de 2,88 % par rapport à l'exercice 2015.

conduisant à former un résultat de la section de fonctionnement de :

1.578.991,14 €

(1.891.277 € en 2015 - 2.225.030 € en 2014 - 1.762.050 € en 2013 - 1.299.747 € en 2012 - 819.460 € en 2011 - 651.170€ en 2010 - 843.298 € en 2009)

En section d'investissement, les dépenses et recettes ont été liquidées comme suit :

N°	OPERATION	NATURE	DEPENSES 2016				RECETTES 2016			
			PREVU	REALISE	Taux d'exécution	REPORTS	PREVU	REALISE	Taux d'exécution	REPORTS
101	Opérations financières	Exécution résultats + opérations dette (capital et tirage)	613.176,05	603.009,63	98,34 %	4.750,00	3.635.426,05	1.952.194,72	53,70 %	0,00
102	Acquisitions et cessions immobilières	Ensemble des acquisitions et cessions immobilières	25.000,00	0,00	-	0,00	169.400,00	167.843,05	99,08 %	0,00
103	Administration générale	Travaux et matériels liés au fonctionnement de l'hôtel de ville	30.100,00	34.388,81	114,25 %	600,00	0,00	0,00	-	0,00
104	Enfance et jeunesse	Travaux et matériels liés au fonctionnement de services à destination des enfants et de jeunes	5.000,00	4.616,80	92,34 %	0,00	0,00	0,00	-	0,00
105	Patrimoine immobilier	Ensemble des gros travaux d'entretien et d'amélioration du patrimoine immobilier	181.750,00	118.067,89	99,63 %	13.900,00	0,00	2.970,00	-	20.030,00
106	Culture	Bâtiments et matériels culturels	43.500,00	39.923,70	91,78 %	0,00	0,00	0,00	-	0,00
107	Enseignement	Travaux et matériels dans les bâtiments scolaires	62.700,00	39.311,98	62,70 %	1.900,00	0,00	615,60	-	0,00
108	Action sociale	Travaux et matériels à la crèche	11.000,00	1.116,00	10,15 %	0,00	0,00	0,00	-	0,00
109	Sport	Matériels et bâtiments sportifs dont modernisation piscine	1.908.600,00	447.663,99	23,46 %	1.116.800,00	0,00	45.000,00	-	645.000,00
110	Tourisme	Office de Tourisme	0,00	0,00	-	0,00	0,00	0,00	-	0,00
111	Edifices culturels et cimetière	Travaux d'entretien des édifices culturels et du cimetière	8.850,00	3.840,00	43,39 %	0,00	0,00	0,00	-	0,00
112	Celtic		10.050,00	3.200,36	31,84 %	0,00	0,00	0,00	-	0,00
113	Aménagement projet urbain - Vestiges	Tous travaux et matériels lié aux aménagements des espaces publics	35.000,00	0,00	-	0,00	0,00	0,00	-	0,00
114	VRD	Travaux de voirie et éclairage public	288.750,00	195.432,84	67,68 %	18.000,00	4.350,00	22.231,00	511,06 %	0,00
115	Nouvelles technologies et informatique	Site internet et NTIC	10.000	8.433,60	84,34 %	0,00	0,00	0,00	-	0,00
116	Lotissement Heidenkopf	Solde opération	0,00	0,00	-	0,00	45.900,00	0,00	-	0,00
117	Matériels et véhicules	Acquisition de matériels et véhicules	333.950,00	272.355,71	81,56 %	81.400,00	10.200,00	85.094,51	834,26 %	0,00
120	Aménagements urbains divers	Divers travaux	248.050,00	145.364,38	58,60 %	36.000,00	83.700,00	85.783,13	102,49 %	20.300,00
122	Subventions d'équipement	Subventions d'investissement	28.500,00	21.685,48	76,09 %	200,00	0,00	0,00	-	0,00
163	Développement Durable	Investissements en matière de développement durable	65.000,00	8.154,78	12,55 %	4.500,00	0,00	0,00	-	0,00
164	LARC	Travaux d'extension et de modernisation	40.000,00	0,00	-	40.000,00	0,00	0,00	-	0,00
	TOTAUX		3.948.976,05 €	1.946.565,95 €	49,29 %	1.318.050,00 €	3.948.976,05 €	2.361.732,01 €	59,81 %	685.330,00 €

Conduisant à former un résultat de la section d'investissement de :

415.166,06 €

Pour mémoire, deux emprunts ont été contractés en 2016 :

- Un emprunt de 447.340,00 € dans le cadre du projet d'extension du gymnase
- Un emprunt de 500.000,00 € pour le financement du programme d'investissement

Le taux de réalisation des opérations d'investissement s'établit ainsi à :

- ⇒ **49,29 % pour les dépenses** par rapport à 42,72% en 2015
(42,20 % en 2014 - 64,12 % en 2013 - 48,30 % en 2012 - 63,38 % en 2011 - 56,41 % en 2010 - 71,63 % en 2009 - 62,96 % en 2008)
- ⇒ **59,81 % pour les recettes** par rapport à 49,36% en 2015
(43,87 % en 2014 - 68,70 % en 2013 - 65,80 % en 2012 - 60,27 % en 2011 - 60,45 % en 2010 - 67,30 % en 2009 - 61,17 % en 2008)

B. Budget annexe lotissement Gries

L'exécution de ce budget fait apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	419.776,68 €	836.784,36 €
Recettes	419.776,68 €	419.776,68 €
Résultat	0 €	- 417.007,68 €
Résultat global prévisionnel	- 417.007,68 €	

2.720,50 € de recettes ont pu être générés grâce à la vente d'un terrain situé en limite du lotissement.

Le déficit d'investissement 2015 de 419.727,68 € a été retracé en dépenses d'investissement.

L'ensemble des dépenses réelles et opérations d'ordre (variations de stocks annuelles) avait été financé par l'inscription d'un emprunt d'équilibre prévisionnel de 444.827,68 € non réalisé, d'où le déficit conséquent de 417.007,68 € constaté au terme de l'exercice 2016.

C. Budget annexe lotissement de la Forêt

L'exécution de ce budget fait apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	412.329,87 €	813.629,21 €
Recettes	412.329,87 €	475.001,18 €
Résultat	0 €	- 338.628,03 €
Résultat global provisoire	- 338.628,03 €	

La vente du lot n°16 a généré une recette de fonctionnement d'un montant de 66.825 €.

L'excédent d'investissement de 76.422,63 € dégagé en 2015 a été affecté partiellement (à hauteur de 50.000,00 €) au remboursement de l'emprunt relais d'un montant de 475.000,00 €.

Le solde du capital (425.000 €) a été remboursé à l'échéance du contrat.

Une ligne de trésorerie d'un montant de 425.000 € a été contractée pour ce budget annexe.

D. Budget annexe chaufferie au bois et réseau de chaleur.

L'exécution de ce budget fait apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	227.314,06 €	66.384,11 €
Recettes	339.951,51 €	53.719,78 €
Résultat	+ 112.637,45 €	- 12.664,33 €
Résultat global prévisionnel	+ 99.973,12 €	

La politique tarifaire est constante depuis l'exercice 2013. Seul un changement du rythme des provisions mensuelles versées par les abonnés a été acté à compter du 01 janvier 2017.

Mme le Maire précise que l'excédent peut paraître important, mais qu'il est nécessaire de le maintenir afin de pouvoir faire face aux dépenses prévues à moyen terme pour la mise aux normes des filtres, dont le coût sera conséquent.

E. Budget annexe du Camping du Heidenkopf.

L'exécution de ce budget fait apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	98.359,72 €	0,00 €
Recettes	32.538,37 €	26.628,02 €
Résultat	- 65.821,35 €	+ 26.628,02 €
Résultat global prévisionnel	- 39.193,33 €	

Par décision du 13 décembre 2016, le Conseil Municipal a décidé de la dissolution de ce budget annexe au 31 décembre 2016.

Le Compte Administratif laisse apparaître un déficit de fonctionnement de 65.821,35 € et un excédent d'investissement de 26.628,02 €.

Ces résultats seront constatés au budget principal 2017 de la commune, après vote du Compte Administratif.

F. Comptes de Gestion du Trésorier.

Les comptes administratifs sont conformes en tous points aux comptes de gestion établis par Mme la Trésorière. Ils peuvent par conséquent être adoptés.

Mme le Maire remercie Mme WEISS pour cette présentation et en l'absence de remarques concernant les résultats de l'exercice 2016 lui cède la présidence, et quitte la salle pour permettre au Conseil Municipal de délibérer.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme WEISS, Adjointe au Maire par référence à la note de présentation du 10 mars 2017,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 14 mars 2017,

Délibérant sur les cinq Comptes Administratifs de l'exercice 2016 dressés par Mme Anne GUILLIER, Maire,

Après s'être fait présenter au titre du Budget Principal et des Budgets Annexes (Lotissement Gries, Chaufferie bois, Lotissement de la Forêt, Camping Municipal du Heidenkopf), les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2016,

Vu la présentation par Mme WEISS, Adjointe au Maire, des grandes lignes qui caractérisent les cinq comptes administratifs 2016, analysés et comparés aux prévisions budgétaires,

décide à l'unanimité :

d'adopter les comptes administratifs de l'exercice 2016 selon les balances ci-dessous :

2016 BUDGET	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			RESULTAT
	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	
Principal	6 617 737.69 €	8 196 728.83 €	1 578 991.14 €	1 946 565.95 €	2 361 732.01 €	415 166.06 €	1 994 157.20 €
Chaufferie	227 314.06 €	339 951.51 €	112 637.45 €	66 384.11 €	53 719.78 €	-12 664.33 €	99 973.12 €
Camping	98 359.72 €	32 538.37 €	-65 821.35 €	0,00 €	26 628.02 €	26 628.02 €	-39 193.33 €
Forêt	412 329.87 €	412 329.87 €	0,00 €	813 629.21 €	475 001.18 €	-338 628.03 €	-338 628.03 €
Gries	419 776.68 €	419 776.68 €	0,00 €	836 784.36 €	419 776.68 €	-417 007.68 €	-417 007.68 €
TOTAL	7 775 518.02 €	9 401 325.26 €	1 625 807.24 €	3 663 363.63 €	3 336 857.67 €	-326 505.96 €	1 299 301.28 €

COMPTES DE GESTION

Le Conseil Municipal,

Sur proposition des Commissions Réunies du 14 mars 2017,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 (Principal, Chaufferie au bois, lotissements et camping), et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable, Mme Sandra FAIDHERBE, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

Après avoir pris acte de l'approbation par le Conseil Municipal du compte administratif de l'exercice 2016 ci-dessus se rapportant aux différents budgets,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 de chacun des budgets susvisés, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les résultats des comptes administratifs ne laissent apparaître aucune différence avec les comptes de gestion,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016,

déclare :

que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le Comptable de la Collectivité, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Mme WEISS remercie le Conseil Municipal pour la confiance accordée.

Mme le Maire rejoint la salle et remercie à son tour le Conseil Municipal pour cette délibération et la confiance qui lui est accordée, et assure qu'elle portera à nouveau toute son attention aux données financières de l'exercice 2017.

5. Affectation des résultats d'exécution 2016

Mme le Maire cède la parole à M. Pascale WEISS, Adjointe au Maire chargée des Finances, pour la présentation du point.

Les résultats constatés aux comptes administratifs dressés par le Mme le Maire doivent faire l'objet d'une décision d'affectation du Conseil Municipal.

Dans un premier temps, les excédents de fonctionnement sont destinés à couvrir le besoin de financement des sections d'investissement, puis au financement des dépenses reportées.

Si aucun excédent de fonctionnement ne peut être dégagé, les déficits constatés doivent être réinscrits au stade du budget primitif ou du budget supplémentaire et leur financement doit être assuré.

L'affectation des résultats est proposée comme suit au sein des budgets primitifs 2017 respectifs :

• **au titre du budget principal :**

Sur 1.578.991,14 € d'excédent de fonctionnement constatés en 2016, affectation de 217.553,94 € au compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé - en recettes d'investissement, afin de participer au financement des dépenses reportées (Dépenses : 1.318.050,00 € / Recettes : 685.330,00 €) ;

Reprise en recettes de fonctionnement (R 002) du solde disponible, soit 1.361.437,20 € afin de faire face à la baisse des dotations de l'Etat.

L'excédent de la section d'investissement de 415.166,06 € est repris en recettes d'investissement (R 001), et participera également au financement des dépenses reportées.

Conformément à la délibération du 13 décembre 2016 autorisant la dissolution du budget annexe Camping du Heidenkopf au 31 décembre 2016, il y a lieu de reprendre les résultats de ce budget annexe sur le budget principal 2017 :

- Section de fonctionnement - BA Camping : - 65.821,35 €
- Section d'investissement - BA Camping : 26.628,02 €

Le résultat négatif de la section de fonctionnement du budget annexe camping vient en déduction de l'excédent de fonctionnement à reprendre en recette de fonctionnement sur le budget principal. Ainsi la somme à imputer au compte R 002 s'élève à **1.295.615,85 €** (1.361.437,20 € - 65.821,35 €)

Le résultat positif de la section d'investissement du budget annexe camping est ajouté au montant repris en recettes d'investissement (R 001) pour un montant cumulé de **441.794,08 €** (415.166,06 € + 26.628,02 €)

- **au titre du budget annexe Lotissement Gries** : pas d'affectation en fonctionnement.

Le déficit de la section d'investissement de 417.007,68 € est repris en dépenses d'investissement (D 001).

- **au titre du budget annexe Lotissement Forêt** : pas d'affectation en fonctionnement.

Le déficit de la section d'investissement de 338.628,03 € est repris en dépenses d'investissement (D 001).

- **au titre du budget annexe Chaufferie au bois et réseau de chaleur** :

Le déficit de la section d'investissement de 12.664,33 € est repris en dépenses d'Investissement (D 001).

Affectation partielle de l'excédent de fonctionnement de 112.637,45 € au compte 1068 en recettes d'investissement, afin de couvrir le déficit d'investissement de 12.664,33 €.

Le reliquat de l'excédent de fonctionnement, soit 99.973,12 € est repris en recettes de fonctionnement à l'article 002.

Mme le Maire remercie Mme WEISS pour cette présentation, et en l'absence de toute remarque propose de passer au vote.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme WEISS, Adjointe au Maire par référence à la note de présentation du 10 mars 2017,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 14 mars 2017,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- **au titre du budget principal :**

Sur 1.578.991,14 € d'excédent de fonctionnement constatés en 2016, affectation de 217.553,94 € au compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé - en recettes d'investissement, afin de participer au financement des dépenses reportées (Dépenses : 1.318.050,00 € / Recettes : 685.330,00 €) ;

Reprise en recettes de fonctionnement (R 002) du solde disponible, soit 1.361.437,20 € afin de faire face à la baisse des dotations de l'Etat.

L'excédent de la section d'investissement de 415.166,06 € est repris en recettes d'investissement (R 001), et participera également au financement des dépenses reportées.

Conformément à la délibération du 13 décembre 2016 autorisant la dissolution du budget annexe Camping du Heidenkopf au 31 décembre 2016, il y a lieu de reprendre les résultats de ce budget annexe sur le budget principal 2017 :

- Section de fonctionnement - BA Camping : - 65.821,35 €
- Section d'investissement - BA Camping : 26.628,02 €

Le résultat négatif de la section de fonctionnement du budget annexe camping vient en déduction de l'excédent de fonctionnement à reprendre en recette de fonctionnement sur le budget principal. Ainsi la somme à imputer au compte R 002 s'élève à **1.295.615,85 €** (1.361.437,20 € - 65.821,35 €)

Le résultat positif de la section d'investissement du budget annexe camping est ajouté au montant repris en recettes d'investissement (R 001) pour un montant cumulé de **441.794,08 €** (415.166,06 € + 26.628,02 €)

- **au titre du budget annexe Lotissement Gries :** pas d'affectation en fonctionnement.

Le déficit de la section d'investissement de 417.007,68 € est repris en dépenses d'investissement (D 001).

- **au titre du budget annexe Lotissement Forêt :** pas d'affectation en fonctionnement.

Le déficit de la section d'investissement de 338.628,03 € est repris en dépenses d'investissement (D 001).

- **au titre du budget annexe Chaufferie au bois et réseau de chaleur :**

Le déficit de la section d'investissement de 12.664,33 € est repris en dépenses d'investissement (D 001).

Affectation partielle de l'excédent de fonctionnement de 112.637,45 € au compte 1068 en recettes d'investissement, afin de couvrir le déficit d'investissement de 12.664,33 €.

Le reliquat de l'excédent de fonctionnement, soit 99.973,12 € est repris en recettes de fonctionnement à l'article 002.

prend acte :

que ces décisions d'affectation seront intégrées dans les budgets primitifs 2017 respectifs.

6. Vote des taux des taxes directes locales.

Madame le Maire expose :

Le Conseil Municipal est appelé chaque année à prendre connaissance de l'état N° 1259 MI établi par les services fiscaux, faisant ressortir l'évolution des bases de la fiscalité directe.

La notification de l'Etat devait intervenir au 15 Mars, mais est finalement repoussé à la semaine prochaine, sachant que la date limite de transmission est fixée au 31 Mars.

Mme le Maire précise qu'en l'absence de tout document de référence, le Conseil Municipal ne pourra constater la progression des bases d'imposition de 2016 à 2017. Ces données seront présentées au Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

Lors du débat d'orientation budgétaire, le Conseil Municipal avait toutefois validé la proposition de maintien des taux des impôts locaux en vigueur, dont la dernière augmentation date de 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal de confirmer la proposition de maintien des taux en vigueur, comme présenté ci-après :

Nature des taxes	Taux communaux 2016 → 2017
Taxe d'habitation (TH)	15,85
Taxe foncière - propriétés bâties (TFPB)	14,90
Taxe foncière - propriétés non bâties (TFPNB)	63,72

Mme le Maire rappelle qu'au niveau du budget primitif 2017, la prévision de recettes correspondantes aux taxes directes locales correspond à la réalisation 2016, soit 1.523.000 €.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire, par référence à la note de présentation du 10 mars 2017,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2017,
En complément de la proposition du Conseil Municipal du 31 janvier 2017 à l'occasion du débat d'orientation budgétaire,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 14 mars 2017,

décide à l'unanimité :

de ne pas augmenter les taux d'imposition locaux en 2017, et de les maintenir comme suit :

Nature des taxes	Taux communaux 2017
Taxe d'habitation (TH)	15,85
Taxe foncière - propriétés bâties (TFPB)	14,90
Taxe foncière - propriétés non bâties (TFPNB)	63,72

prend acte :

que l'évolution des bases d'imposition des 3 taxes directes locales 2016 à 2017 ne pourra être constatée que lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, en raison de l'absence de transmission de la fiche analytique N° 1259 au titre de 2017 par les services fiscaux.

7. Présentation et adoption des budgets primitifs 2017.

Madame le Maire expose :

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions totales de dépenses de fonctionnement s'élèvent à **7.047.000 €** par rapport à une prévision 2016 de 7.552.500 € (autofinancement compris)

Les charges à caractère général

Les dépenses prévisionnelles comptabilisées au chapitre 011 sont estimées à **2.212.500 €**, contre 2.052.840 € en 2016.

Ce chapitre retrace des dépenses fluctuantes par nature (énergie, chauffage, petites fournitures, maintenance, entretien, taxes foncières, etc...)

L'évolution de ce poste s'explique notamment par la prise en compte des dépenses suivantes :

- Inscription d'une enveloppe supplémentaire de 37.500 € au titre des charges de copropriété, pour le financement de travaux programmés sur les immeubles Bureau Central et Le Centre
- Augmentation globale de 36.000 € sur les articles 60611, 60612 et 60613 relatifs aux consommations d'eau, d'électricité et de chauffage (exploitation du nouveau gymnase et régularisations sur consommations d'eau et de gaz)
- 30.000 € inscrits en prévision du lancement d'une procédure d'exhumations

Les charges de personnel

Le chapitre globalisé 012 passe d'une prévision de 3.153.860 € en 2016 à **3.161.400 €**.

La dépense réalisée en 2016 était de 3.088.612 € (2.973.894 € déduction faite des recouvrements sur salaires).

L'évolution de ce poste sera lié au GVT (Glissement Vieillesse Technicité), ainsi qu'aux évolutions suivantes :

- Augmentation du point d'indice (valeur mensuelle de 4.6860 €) à compter du 1^{er} février 2017
- Augmentation des cotisations maladie et vieillesse
- Instauration d'une cotisation patronale « pénibilité » pour les agents de droit privé
- Augmentation des cotisations au Centre de Gestion 67
- Mise en œuvre de la modernisation des parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)

Mme le Maire précise que ces charges sont calculées au plus juste pour les personnels en place, et que les frais inhérents à des remplacements en cours d'exercice seront à prendre en compte par le biais d'une décision budgétaire modificative intégrée à la délibération de création de ces postes.

Les charges de gestion courantes

Le chapitre 65 recense les contributions aux organismes intercommunaux (PNRVN, SDIS, SIVU du Wintersberg) mais également les subventions versées aux associations (directes ou avantages en nature).

Ce poste est ainsi estimé à **1.039.100 €** en 2017 (contre 1.002.900 € en 2016).

La dépense réalisée en 2016 était de 957.872 €.

Les prévisions de contributions versées au SDIS (169.000 €) et au Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (18.400 € au titre de la conservation du musée et 8.500 € au titre de la participation statutaire) sont équivalentes aux montants prévus en 2016. La contribution au SIVU du Massif du Wintersberg est estimée à 140.000 € (+ 5.000 €)

Le montant inscrit à l'article 6574 tient compte de l'enveloppe de 20.000 € qui a été attribuée à l'OCSL dans le cadre de l'organisation de la Niederbronnoise.

Les charges financières

Comme en 2016, le chapitre 66 est crédité à hauteur de **93.000 €**.

Les intérêts de la dette seront en augmentation en 2017 avec une dépense prévisionnelle de 85.000€ (73.296 € liquidés en 2016), suite au recours à l'emprunt sur l'exercice 2016.

Une réserve de crédits d'intérêts est également prévue en cas de mobilisation de la ligne de trésorerie (2.500 €)

Les charges exceptionnelles

L'enveloppe de 14.200 € proposé au chapitre 67 porte sur un crédit de réserve pour des annulations de titres de recettes.

Les dépenses imprévues

Le chapitre 022 est provisionné à hauteur de **186.800 €**, contre 460.000 € en 2016.

Ce crédit de réserve permettra à la collectivité de répondre à d'éventuels aléas budgétaires.

Les charges d'amortissements et opérations d'ordre (chapitre 68) s'établissent à **340.000 €** par rapport à 319.100 € en 2016.

Cette dépense de fonctionnement illustre la dotation d'amortissement des biens et matériels concernés. Elle contribue à l'autofinancement direct des investissements. Pour mémoire, seuls les biens renouvelables et les subventions d'investissement accordées par la Ville font l'objet d'un amortissement.

Faisant suite à une demande de précisions sur le rythme d'amortissement des équipements lors des Commissions Réunies, Mme le Maire précise que les taux sont définis par le Conseil Municipal, et qu'ils se déclinent comme suit :

Types de biens	Barème indicatif	Barème Ville	Barème Chaufferie
Logiciels	2 ans	2 ans	-
Véhicules	5 à 10 ans	8 ans	-
Camions + véhicules industriels	4 à 8 ans	8 ans	-
Mobilier	10 à 15 ans	15 ans	-
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 à 10 ans	6 ans	-
Matériel informatique	2 à 5 ans	4 ans	-
Matériels classiques	6 à 10 ans	8 ans	-
Instruments de musique	6 à 10 ans	10 ans	-
Coffre-fort	20 à 30 ans	20 ans	-
Installations + appareils de chauffage	10 à 20 ans	20 ans	25 ans
Appareils de levage – ascenseurs	20 à 30 ans	20 ans	-
Appareils de laboratoire	5 à 10 ans	-	-
Equipements de garages et ateliers	10 à 15 ans	10 ans	-
Equipements de cuisines	10 à 15 ans	15 ans	-
Equipements sportifs	10 à 15 ans	12 ans	-
Installations de voirie	20 à 30 ans	20 ans	-
Plantations	15 à 20 ans	20 ans	-
Autres agencements et aménagements de terrains	15 à 30 ans	20 ans	-
Bâtiments légers – abris	10 à 15 ans	15 ans	-
Agencements et aménagements de bâtiments – installations électriques et téléphoniques	15 à 20 ans	20 ans	-
Bâtiments – Ouvrages de génie civil		-	30 ans
Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision de documents d'urbanisme	10 ans	5 ans	-
Immeubles de rapport		20 ans	-

Les lignes d'amortissement les plus utilisées sont affichées en gras.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions totales de recettes de fonctionnement s'élèvent à **7.047.000 €** par rapport à une prévision 2016 de 7.552.500 € et une réalisation de 8.196.729 €

Les produits des services et du domaine

Les recettes du chapitre 70 sont estimées à **1.241.350 €** par rapport à 1.201.750 € en 2016.

La recette réalisée pour ce chapitre en 2016 était de 1.211.041 €. La hausse de la prévision s'explique notamment par l'augmentation du produit attendu au niveau des ventes de bois.

Conformément aux orientations prises lors du DOB 2017, les prévisions de recettes liées à l'exploitation de la piscine ont été maintenues.

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

- le produit des entrées à la piscine pour une estimation de 535.000 €,
- les coupes de bois + menus produits pour une estimation de 192.000 €,
- la location de la chasse pour 27.000 €,
- les recettes spectacles du Moulin 9 pour 22.000 €,
- les remboursements de frais estimés à 266.550 € (avantages en nature associations, récupération sur charges, etc...)

Les impôts et taxes

Le chapitre 73 est évalué à **3.461.600 €** (3.380.800 € en 2016).

Les prévisions de recettes provenant des taxes locales (1.523.000€) et du produit des jeux (735.000€) sont maintenues.

A compter de l'exercice 2017, la taxe sur la consommation finale d'électricité (92.000 € en 2016) sera également comptabilisé sur ce chapitre (elle apparaissait auparavant sous le chapitre 74).

Les dotations et subventions

Les recettes attendues au chapitre 74 s'élèvent à **693.500 €**, contre 985.100 € en 2016.

Cette réduction significative tient compte de la baisse programmée des dotations de l'Etat et de la diminution de la subvention du Département pour le Relais Culturel. Elle s'explique également par le changement d'imputation de la TCFE.

Les autres produits de gestion courante

Le chapitre 75 est estimé à 337.400 €, dont 239.400 € au titre des revenus des immeubles et 50.000€ au titre de la récupération de la part salariale sur les tickets restaurants. La redevance Celtic au titre de la vente de l'eau est également intégrée dans ce chapitre.

La recette réalisée en 2016 sous ce chapitre était de 338.786 €.

**Le résultat de la section de fonctionnement 2016 permet de contribuer au financement du programme d'investissement à hauteur de 217.553,94 € (1068)
Un virement complémentaire à la section d'investissement n'est pas envisageable (023).**

**Au stade du budget primitif 2016, le virement à la section d'investissement (023)
s'élevait à 525.300 €.**

Mme le Maire confirme qu'un virement complémentaire de la Section de Fonctionnement vers la Section d'Investissement n'est pas envisageable compte-tenu de la marge de manœuvre réduite en cette période de baisse des recettes et d'augmentation de charges.

LES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Les prévisions décrites ci-dessous s'inscrivent dans les priorités définies lors du débat d'orientation budgétaire 2017.

Le projet d'investissement soumis à l'approbation du Conseil Municipal prévoit **2.579.950 €** de dépenses nouvelles (3.067.900 € en 2016), auxquelles il convient de rajouter les reports de l'exercice 2016.

Dépenses et recettes reportées de l'exercice 2016

Les dépenses d'investissement engagées au 31.12.2016 non mandatées s'élèvent à :

1.318.050,00 €

soit environ 43 % des dépenses totales d'investissement prévues en 2016 (3.067.900 €).

Les reports de dépenses les plus importants concernent :

- 1.140.000 € d'honoraires et travaux pour la construction du gymnase
- 50.000 € pour le renouvellement du parc d'horodateurs
- 48.000 € pour des travaux d'éclairage public (sentier Grunélius, rue Clemenceau, ...)
- 20.000 € pour l'acquisition de projecteurs pour les jets d'eau du centre-ville
- 14.500 € pour l'aménagement des espaces verts de la piscine

Ces dépenses d'investissement reportées sont compensées partiellement par des recettes notifiées mais non encaissées au 31 décembre 2016 pour un montant de 685.330 €, soit un besoin de financement de 632.720 €.

Une affectation partielle de l'excédent de fonctionnement de 2016 vient compenser ce besoin de financement.

Le programme d'investissement s'appuie sur les orientations prioritaires définies comme suit :

Poursuivre un effort d'investissement conséquent de remise à niveau des voiries communales et de l'éclairage public
--

Pour 2017, les études et travaux suivants sont proposés (crédits nouveaux) :

- | | |
|--|----------|
| • Entretien de la voirie communale (enveloppe annuelle) | 60.000 € |
| • Aménagement de la voirie et de l'éclairage public rue du Stade | 65.000 € |
| • Aménagement d'un parking à proximité de la zone de loisirs (nouveau gymnase) | 30.000 € |
| • Entretien des chemins ruraux | 25.000 € |

Poursuivre l'équipement des espaces publics, des services et l'entretien du patrimoine immobilier
--

Au stade du budget primitif les demandes en équipements suivants sont proposées afin de moderniser le fonctionnement de la collectivité, remplacer des matériels obsolètes, mettre aux normes des installations après contrôle ou réaliser des travaux d'entretien.

✓ **Investissements en matière d'aménagement des espaces publics**

Pour 2017, les travaux et acquisitions suivants sont proposés :

- | | |
|--|-----------|
| • Aménagement du site de la gare (acquisition de terrain et travaux) | 650.000 € |
| • Aménagement site de la Chataigneraie | 30.000 € |
| • Extension du réseau de vidéoprotection | 27.000 € |
| • Installation feu comportemental route de Reichshoffen | 15.000 € |
| • Aménagement du secteur Herrenberg | 10.000 € |
| • Mises aux normes PMR - PAVE | 10.000 € |
| • Panneaux d'affichage usagers forêt | 10.000 € |
| • Etude en vue du renouvellement du mobilier urbain rue Clemenceau | 5.000 € |
| • Etude pour l'aménagement d'un parc à vélos au centre-ville | 5.000 € |

✓ **Poursuivre la modernisation des services et consacrer les moyens nécessaires à un entretien régulier du patrimoine communal**

- | | |
|--|-----------|
| • Aménagement de locaux pour service périscolaire (E. maternelle) | 330.000 € |
| • Optimisation des installations de chauffage du gymnase existant | 50.000 € |
| • Réfection de la piste d'athlétisme (2 ^{ème} tranche) | 50.000 € |
| • Acquisition de matériel scénique (Moulin9 et scènes extérieures) | 15.000 € |
| • Acquisition de TBI pour les classes du Groupe Scolaire (tranche 2) | 36.400 € |
| • Mises aux normes PMR – tranche 2017 Ad'AP | 33.000 € |
| • Optimisation des installations de chauffage des étab. scolaires | 32.000 € |
| • Aménagements de sécurité des établissements scolaires | 30.000 € |
| • Numérisation et indexation des actes d'Etat-civil (tranche 1) | 20.000 € |
| • Aménagements extérieurs Groupe Scolaire Hans Haug | 25.000 € |
| • Gros entretien Piscine | 25.000 € |
| • Acquisition de 15 vélos pour activité Aquabike aux Aqualies | 22.000 € |
| • Acquisition d'un véhicule électrique (utilitaire) pour les services techniques | 21.000 € |
| • Aménagement allées et parking cimetière | 18.000 € |

• Remplacement véhicule Police Municipale	17.000 €
• Acquisition d'un microtracteur pour le service espaces verts	15.000 €
• Acquisition de mobilier pour les services municipaux	12.500 €
• Mise en place logiciel de messagerie collaborative	11.800 €
• Rénovation passerelle des vestiges antiques	10.000 €
• Programme de rénovation logements rue du Stade	10.000 €
• Renouvellement éclairage de Noël (place des Thermes)	10.000 €
• Rénovation toilettes publiques	10.000 €
• Travaux de sécurisation à la Maison de l'archéologie	10.000 €
• Renouvellement matériel informatique - tous services	10.000 €
• Acquisition d'une cabine à infrarouges pour la Piscine	6.100 €
• Rénovation zinguerie sacristie Eglise catholique	5.000 €

auxquels s'ajoutent les divers reports d'investissement de l'exercice 2016 évoqués en introduction du point.

Programme pluriannuel d'investissements en matière de développement durable
--

Avec la construction de la chaufferie au bois collective et le réseau de chaleur, la commune s'est engagée dans une politique volontariste afin de privilégier les énergies renouvelables.

Les travaux pris en compte sur le budget principal porteront sur :

• L'optimisation des installations techniques (éclairage public)	50.000 €
• La création d'un pôle de tri (action menée par le CMJ)	5.000 €
• La replantation d'arbres au Jardin des Anglais	5.000 €

La répartition des crédits au sein des différents programmes se présente comme suit :

N°	OPERATION	NATURE	DEPENSES			RECETTES		
			REPORTS	Propositions nouvelles	TOTAL	REPORTS	Propositions nouvelles	TOTAL
101	Opérations financières	Exécution résultats et autre opérations financières	4.750 €	422.450 €	427.200 €	- €	2.773.083 €	2.773.083 €
102	Acquisitions et cessions immobilières	Ensemble des acquisitions et cessions immo.	- €	54.900 €	54.900 €	- €	336.887 €	336.887 €
103	Administration générale	Travaux et matériels liés au fonctionnement de l'hôtel de ville	600 €	18.500 €	19.100 €	- €	- €	- €
104	Enfance et jeunesse	Aménagements aire de jeux – Parc du Golf	- €	30.000 €	30.000 €	- €	- €	- €
105	Patrimoine immobilier	Gros travaux d'entretien et amélioration du patrimoine immobilier	13.900	71.000 €	84.900 €	20.030 €	- €	20.030 €
106	Culture	Bâtiments et matériels culturels	- €	42.700 €	42.700 €	- €	- €	- €
107	Enseignement	Travaux et matériels dans les bâtiments scolaires	1.900 €	469.100 €	471.000 €	- €	- €	- €
108	Action sociale	Crèche / Halte-garderie – Autres actions	- €	3.000 €	3.000 €	- €	- €	- €
109	Sport	Matériels - bâtiments et équipements sportifs	1.116.800 €	255.400 €	1.372.200 €	645.000 €	- €	645.000 €
111	Edifices culturels et cimetière	Travaux d'entretien édifices culturels et cimetière	- €	29.600 €	29.600 €	- €	6.600 €	6.600 €
113	Aménagements urbains	Centre-ville et vestiges antiques	- €	630.000 €	630.000 €	- €	- €	- €
114	VRD	Travaux de voirie et éclairage public	18.000 €	209.100 €	227.100 €	- €	4.100 €	4.100 €
115	Nouvelles technologies	Information - Communication	- €	46.800 €	46.800 €	- €	- €	- €
117	Matériels et véhicules	Acquisition de matériels et véhicules	81.400 €	119.800 €	201.200 €	- €	- €	- €
120	Aménagements urbains divers	Divers travaux	36.000 €	33.000 €	69.000 €	20.300 €	27.000 €	47.300 €
122	Subventions d'équipement	Subventions d'investissement	200 €	19.600 €	19.800 €	- €	- €	- €
163	Développement Durable	Investissements en matière de dév. durable	4.500 €	60.000 €	64.500 €	- €	- €	- €
164	Modernisation LARC	Etudes et travaux LARC	40.000 €	- €	40.000 €	- €	- €	- €
	TOTAUX		1.318.050 €	2.514.950 €	3.833.000 €	685.330 €	3.146.670 €	3.833.000 €

soit une section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à :

3.833.000,00 €

La totalité de ces dépenses (reports + propositions nouvelles) seront financées à hauteur de :

- **340.000,00 €** d'amortissements, soit **8,9 %**,
- **415.166,06 €** d'excédent d'investissement reporté de 2016, soit **10,8 %**
- **217.553,94 €** résultant de l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2016, soit **5,7 %**
- **374.587,00 €** par les subventions, participations et cessions immobilières, et autres opérations d'ordres, soit **9,8 %**,
- **195.000,00 €** de recettes propres à la section d'investissement (FCTVA, TLE) soit **5,1 %**,
- **1.578.734,98 €** d'emprunt d'équilibre prévisionnel, représentant **41,2 %**.

BUDGETS PRIMITIFS ANNEXES 2017

Ils sont au nombre de 3 pour l'exercice 2017.

LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU GRIES

Le projet proposé par la municipalité est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 450.000,00 € H.T. en fonctionnement
- 866.907,68 € H.T. en investissement

Outre les opérations de stocks, un crédit de 25.000,00 € H.T. est prévu pour des opportunités d'acquisition de terrains et des frais d'études/honoraires.

Le déficit d'investissement 2016 de 417.007,68 € est inscrit en dépenses d'investissement.

L'ensemble des dépenses et opérations de stocks sont financées par un emprunt d'équilibre prévisionnel de 442.107,68 €.

LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA FORET

Le projet de budget proposé par la municipalité se décline comme suit :

- équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à hauteur de 995.700,00 €,
- dépenses d'investissement pour 760.728,03 €
- recettes d'investissement pour 956.600,00 €

Outre les opérations de stocks, les dépenses de fonctionnement concernent les intérêts de la ligne de trésorerie souscrite pour cette opération.

LE BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE AU BOIS

Le projet proposé par la municipalité est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 373.000,00 € en fonctionnement
- 118.064,33 € en investissement, reports compris.

En l'absence de remarques, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 10 mars 2017,

Vu les orientations budgétaires arrêtées par le Conseil Municipal dans sa séance du 31 janvier 2017,

Vu les documents budgétaires et leurs annexes analysés en Commissions Réunies du 14 mars 2017,

Vu l'affectation des résultats des comptes administratifs 2016,

Vu l'état des restes à réaliser en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget principal au 31 décembre 2016,

Après en avoir délibéré,

adopte à l'unanimité :

- a) le budget principal à un montant total de 10.880.000 € dont 3.833.000 € en investissement et 7.047.000 € en fonctionnement, budget équilibré au moyen d'une recette attendue des 3 impôts directs locaux de 1.523.000 € et un emprunt d'équilibre prévisionnel de 1.578.734,98 € ;

adopte à l'unanimité :

- b) le budget annexe lotissement GRIES équilibré en dépenses et recettes à un montant de 1.316.907,68 € ;

adopte à l'unanimité :

- c) le budget annexe lotissement FORET à un montant équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à hauteur de 995.700,00 € ; en dépenses d'Investissement pour 760.728,03 € et en recettes d'investissement pour 956.600,00 €

adopte à l'unanimité :

- d) le budget annexe Chaufferie au bois équilibré en dépenses et recettes à un montant de 491.064,33 €.

8. Office de Tourisme – présentation du bilan 2016 et demande de subvention de fonctionnement 2017.

Mme le Maire cède la parole à M. BONNEVILLE, Adjoint au Maire en charge du tourisme, pour la présentation du point.

1. Présentation du bilan 2016.

Conformément aux dispositions de la convention d'objectifs du 30 Décembre 2014 (durée 3 ans) liant l'Office du Tourisme et la commune, l'association a produit un bilan d'activité complet faisant ressortir les données principales d'exploitation et un certain nombre de données permettant d'évaluer son action.

En 2016, les principales données relatives aux missions de l'Office du Tourisme se déclinent comme suit :

- Poursuite du développement du site Internet comme outil indispensable de communication et de promotion ;
- Organisation du Marché de Pâques "Artisa'Pâques" les 5 et 6 Mars 2016 ;
- 31^{ème} édition de la Nuit Artisanale le 23 Juillet 2016 ;
- Artisans au travail – Journées d'animation les 14 et 15 Août 2015 ;
- Journée Ecotouristique du 02 Octobre 2016 organisée à la demande de la Fédération Nationale des Stations Vertes avec Niederbronn-les-Bains et Oberbronn ;
- Marché de Noël artisanal ;
- Plus de 27.200 visiteurs accueillis à l'Office du Tourisme, 75.000 (70.350 en 2015 - 52.400 en 2014) internautes sur le site Internet (+7% de progression par rapport à 2014), 4000 appels téléphoniques enregistrés ;
- globalement 6.150 courriels de réponse aux demandes de renseignements touristiques et des partenaires et institutions ;
- 6 soirées d'accueil et d'information durant la saison estivale ;
- 26 concerts dominicaux dont 4 spectacles folkloriques dans le Parc du Casino ;
- 49 visites découvertes d'entreprises.

avec quelques nouveautés en 2016 :

- 2 rando-découvertes accompagnées dans le massif du Wintersberg, assorties de mini-conférences ou d'une projection de diaporama au chalet de Club Vosgien ;
- 3 visites guidées de la ville pour un total de 80 participants ;

et le programme de d'expositions d'art dans la galerie, ainsi que la gestion de l'espace boutique – Shop d'Alsace et produits locaux.

Il ressort du bilan financier 2016 de l'Office du Tourisme les éléments suivants :

- Budget global 2016 :

Budget	DEPENSES	RECETTES
Prévu	450.000,00 €	450.000,00 €
Réalisé	442.023,00 €	407.821,00 €

soit un déficit d'exploitation de 34.202,00 €

(+8.690 en 2015 / +24.711 € en 2014 / +6.343 € en 2013 / +15.810 € en 2012 / +11.864 € en 2011)

- Le bilan 2016 de la Nuit Artisanale s'établit comme suit :

Budget	DEPENSES	RECETTES
Prévu	34.000,00 €	34.000,00 €
Réalisé	33.741,77 €	30.116,83 €

L'équilibre de la manifestation est couvert par des ressources propres de l'OT (3.624,94 €).

- Le bilan 2016 du Marché de Noël s'établit comme suit :

Budget	DEPENSES	RECETTES
Prévu	39.000,00 €	39.000,00 €
Réalisé	30.733,00 €	7.386,00 €

L'équilibre de la manifestation est assuré par la prise en charge de 23.347,00 € par l'OT sur son budget de fonctionnement.

2. Demande de subvention 2017 de l'Office du Tourisme.

La demande de subvention au titre de l'exercice 2017 s'articule comme suit :

- 138.150,00 €** de subvention de fonctionnement conformément aux engagements figurant dans la convention de 2014,
- auxquels il convient de rajouter **40.000 €** provenant de l'affectation de l'enveloppe Casino au titre de la nouvelle délégation de service public,
- 82.750,00 €** au titre du reversement de l'intégralité de la taxe de séjour par rapport à 69.550,00 en 2016, 70.092,00 € en 2015, 63.661,00 € en 2014, 56.346,00 € en 2013 et 41.796,00 € en 2012 ;

soit globalement **260.900,00 €** (257.700,00 € en 2016, 273.800,00 € au titre de 2015).

Compte-tenu du gel des investissements en mobilier ou matériels, l'Office du Tourisme ne sollicitera pas de subvention d'investissement en 2017.

3. Présentation du budget et des projets 2017 de l'Office du Tourisme.

Le plan d'actions prévues au niveau de la promotion, de la mutualisation entre les 3 offices du tourisme du secteur (NLB – Wissembourg et Sauer-Pechelbronn), du développement numérique, l'animation, les évènements, l'accueil, la démarche qualité entre autres, ont été présentés en détail lors des Commissions Réunies.

Le projet de budget 2017 est équilibré en dépenses et en recettes à

435.000,00 €

revu à la baisse par rapport à celui de 2016 (450.000 € soit – 3,33 %), et se décline comme suit au niveau des différents chapitres de **dépenses** :

I) Produits à la revente : 1.900,00 € (2.600,00 € en 2016 / 2.100,00 € en 2015)

II) Fournitures : 10.500,00 € (11.700,00 € en 2016 / 11.500,00 € en 2015)

III) Animation et promotion : 121.500,00 € (127.500,00 € en 2016 / 137.000 € en 2015 / 113.200 € en 2014), soit une baisse de 9.500,00 € essentiellement sur les positions d'animation et de décoration

IV) Services extérieurs : 62.800,00 € (63.800,00 € en 2016 et 2015 / 63.900,00 € en 2014)

V) Personnel et représentation : 237.900,00 € (234.000,00 € en 2016 / 218.500,00 € en 2015 et 210.000 € en 2014)

VI) Divers – Investissements : 400,00 € (10.400,00 € en 2016 / 14.300 € en 2015 / 10.000 € en 2014), baisse importante en raison du gel des investissements qui auront représentés 10.000,00 € en 2016.

Au niveau des **recettes** :

- **5.000,00 €** au niveau des ventes guichet, et des participations animations et la promotion (5.300,00 € en 2016) ;
- subvention de fonctionnement de la Ville de Niederbronn-les-Bains portée de 247.700,00 € en 2016 à **260.900,00 €** ;
- conséquence du gel des investissements en matériels et mobilier, aucune subvention d'investissement équivalente en provenance de la Ville de Niederbronn-les-Bains n'est prévue (10.000,00 € en 2016 / 13.800 € en 2015) ;
- inscription d'une subvention prévisionnelle de la CCPN pour **53.600,00 €** dans le cadre de la convention au titre de la contribution financière aux actions de promotion et d'information de l'OT sur le territoire (55.100,00 € en 2016 / 56.100,00 € en 2015 / 49.500 € en 2014) ;
- Reprise d'excédent antérieur à hauteur de **30.000,00 €** (40.000,00 € en 2016 / 20.000 € en 2015).

Il convient de noter que depuis 2007, la CCPN prend en charge directement un certain nombre de dépenses relatives à des actions de promotion du territoire (dépliant), et qu'à ce titre, la commune de Niederbronn-les-Bains a consenti un transfert de charges de 11.209 €.

Il y a également lieu de tenir compte de l'intervention régulière des agents des Services Techniques pour la mise en place du matériel et du mobilier nécessaire dans le cadre des animations. Ces interventions multiples ne sont pas quantifiées au niveau des dépenses d'exploitation.

- Le budget prévisionnel 2017 de la Nuit Artisanale s'articule comme suit :

Budget	DEPENSES	RECETTES
Prévu	35.980,00 €	28.900,00 €

l'équilibre de la manifestation étant assuré par des ressources propres de l'OT (7.080,00 €).

- Le budget prévisionnel 2017 du Marché de Noël s'articule comme suit :

Budget	DEPENSES	RECETTES
Prévu	38.000,00 €	7.350,00 €

sachant que l'équilibre de la manifestation serait assuré par la prise en charge par l'OT de 30.650,00 € sur son budget de fonctionnement.

Mme WEISS, Adjointe au Maire, fait remarquer que la subvention de Fonctionnement de la Ville est en augmentation, alors qu'il avait été prévu de maintenir le niveau de celle-ci en vue de l'éventuel transfert.

M. BONNEVILLE précise que la subvention proprement dite est maintenue avec 138.150 €, mais que le versement global de 2017 sera en hausse en raison de recettes complémentaires au niveau de la taxe de séjour.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de l'Adjoint au Maire, M. BONNEVILLE, par référence à la note de présentation du 03 Mars 2017,

Vu la convention renouvelée en date du 30 Décembre 2014 relative à la promotion du tourisme, aux missions d'accueil et d'information touristiques et à l'animation de la station thermale,

Vu les pièces justificatives produites par l'Office du Tourisme, à savoir le bilan d'activités, le compte d'exploitation 2016 et le budget prévisionnel 2017 avec les états de développement,

Vu l'avis favorable de la Commission Tourisme du 07 Mars 2017,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) d'attribuer pour l'exercice 2017 à l'Office du Tourisme de Niederbronn-les-Bains une subvention de fonctionnement globale de 260.900,00 € ;

prend acte :

b) que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2017 aux articles 6574 – Fonction 95 ;

c) qu'il n'y aura pas de subvention d'investissement en 2017.

9. Piscine Les Aqualies : bilan 2016.

Mme le Maire revient sur la présentation du bilan 2016 de la piscine Les Aqualies par son directeur M. Gaël Françon, et des perspectives 2017.

M. Françon avait rappelé les principaux investissements réalisés en 2016, à savoir la réfection des jardinières, l'acquisition du nouveau robot LLD, le renouvellement du matériel d'aquagym ainsi que la réfection du toboggan et du volet bassin extérieur.

Les animations exceptionnelles proposées ont connu un beau succès auprès du public et ont contribué à la réputation de dynamisme et d'innovation de l'établissement : Aquafestival, baptêmes de plongée, Winterparty...

M. Françon est également revenu sur l'inondation du local « pompes » du dimanche 11 Septembre 2016 qui a nécessité 4 jours de fermeture, soit 3000 clients potentiels en moins et plus de 20.000 € de réparation.

Mme le Maire précise que l'expert d'assurance déduira une vétusté sur la valeur de remplacement des pompes ainsi que 3 jours de carence sur la perte d'exploitation. L'indemnisation maximale escomptée devrait osciller entre 6.000 € et 7.000 €.

M. Françon proposera des pistes de remplacement de Mme PUJOL, agent d'entretien, qui fera valoir ses droits à la retraite en septembre 2017.

- Les recettes 2016 représentent 567.208 € dont 477.630 € d'entrées public et 81.557 € pour les scolaires.
- Dépenses de fonctionnement : 910.723 € (+ 46.000 € d'eau)
- Dépenses d'investissement : 25.562 €
- Soit un déficit d'exploitation de 381.596,92 € (dépenses et recettes de fonctionnement)
- **Déficit global pour l'exercice 2016 : - 407.159,04 €.**

Concernant la fréquentation des activités adultes, M. Françon avait également fait part du constat depuis deux ans d'une baisse de 10 % par an, avec une tendance qui se poursuit. Ce constat l'a amené à trouver des solutions pour enrayer cette baisse et la mise en place d'une **activité AQUABIKE** pourrait être une piste intéressante. Il s'agit d'une activité physique complète systématiquement demandée par la clientèle. L'investissement pour la mise en place de l'activité Aquabike serait de 29.200 € : 21.510 € pour l'acquisition de 15 vélos et 7.200 € pour la formation du personnel par la Sté Waterform. La recette estimée sur un an serait d'environ 30.000 €. M. Françon estime que cette activité pourrait générer une recette supplémentaire de 19.000 € par rapport à l'année précédente, en tenant compte des autres activités qui seraient ainsi supprimées. Le retour sur investissement pourrait donc être assez rapide. La durée de vie d'un vélo est de 5 à 6 ans et le coût d'entretien d'un vélo représente 100 €/an.

M. Françon avait également rappelé que la Piscine Les Aqualies avait une carte essentielle à jouer en 2018 avec la fermeture, pour une année de travaux, du Nautiland de Haguenau.

La seconde proposition de M. Françon portait sur l'acquisition de la **cabine infrarouge**, installée pour essai depuis 3 mois à la piscine, et qui apporte les mêmes bienfaits qu'un sauna (6.100 €).

Enfin, M. Françon avait recommandé le remplacement du **sable utilisé dans les filtres** du bassin d'apprentissage **par des billes de verre** pour un coût de 15.000 €. L'économie d'eau annoncée serait de 10 %/an. Cette opération pourrait être prévue dès le mois d'avril.

A l'issue de son exposé, M. Françon avait également remercié chaleureusement les nombreux élus et collègues qui l'ont soutenu durant son passage à vide. Ces manifestations de sympathie lui sont allées droit au cœur et ont permis d'accélérer son rétablissement.

Mme le Maire avait remercié M. Françon pour cette excellente présentation et sollicité l'avis des commissions quant aux propositions émises.

Les Commissions Réunies ont proposé de valider l'acquisition de 15 vélos pour l'activité Aquabike, l'achat de la cabine infrarouge et le remplacement du filtre du bassin d'apprentissage.

Le Conseil Municipal,

prend acte de la présentation et bilan 2016 de la Piscine Les Aqualies, et de la validation des propositions d'acquisitions de nouveaux équipements et solutions techniques proposées, prévus au Budget Primitif de l'exercice 2017.

10. Pôle Culturel.

10/1. Bilan 2016 de la Maison de l'Archéologie et du Point Lecture – Perspectives 2017.

Mme le Maire expose :

MAISON DE L'ARCHEOLOGIE

L'année 2016 fut chargée d'émotions, un vol d'objets suivi de deux inspections de la DRAC ont quelque peu bousculé notre institution. Et pourtant l'objectif majeur défini lors de la restructuration du musée en 2013 avait été atteint. En effet il s'agissait à l'époque de stabiliser les statistiques du Service éducatif afin de crédibiliser la vocation pédagogique de notre établissement. A l'heure actuelle et selon le bilan du PNRVN, la Maison de l'archéologie se positionne à la deuxième place des musées et sites patrimoniaux du PNRVN en ce qui concerne les animations pédagogiques (voir le détail ci-dessous).

BOUXWILLER	Musée du Pays de Hanau	741	BITCHE	Fort Saint-Sébastien **	0
BOUXWILLER	Musée Judéo-Alsacien *	0	BITCHE	Jardin pour la Paix *	0
MEISENTHAL	Maison du Verre et du Cristal	1 142	DEHLINGEN	Site Gallo-Romain du Gurtelbach	307
MERK-PECH	Maison du Pétrole	1 335	DOSENHEIM	Refuge Fortifié	21
NIEDERBRONN	Maison de l'Archéologie	1 467	GRAUFTHAL	Maisons troglodytiques	437
OFFWILLER	Maison d'Offwiller	170	KUTZENHAUSEN	Maison de l'Outre-Forêt *	0
LA PETITE-PIERRE	Musée du Sceau	0	LANGENSOULTZBACH	Expo "Dieux, déesses..." *	0
LA PETITE-PIERRE	Musée Springerle	0	OBERSTEINBACH	Maison des Châteaux Forts *	0
PFAFFENHOFFEN	Musée de l'Image Populaire	162	LA PETITE-PIERRE	Maison du Parc	100
PHALSBOURG	Musée de l'Histoire *	0	SAVERNE	Musée du Télégraphe Chappe *	0
REICHSHOFFEN	Musée du Fer	505	VOLMUNSTER	Moulin d'Eschviller *	0
SAINT-LOUIS-LES-BITCHE	Musée du Cristal *	0	WIMMENAU	Maison Traditions Hte Moder *	197
SARRE-UNION	Musée de l'Alsace-Bossue **	0			
SAVERNE	Musée d'Art et d'Histoire *	0			
SOUCHT	Musée du Sabotier *	0			
WINGEN SUR MODER	Musée Lalique	1 705			
WISSEMBOURG	Musée Westercamp **	0			
WOERTH	Musée de la Bat. du 6 août 1870	0			

Points forts pour l'année 2016

-18 octobre 2015 - 22 février 2016 : exposition « Mémoires archéologiques de la Grande Guerre » : suite à la fouille préventive menée à Carspach et dans le cadre des commémorations du centenaire de la première

guerre mondiale, le Pôle d'archéologie interdépartemental rhénan (PAIR) a conçu un projet de recherche et de valorisation des découvertes de la galerie du « Kilianstollen ».

-21 mars : projet « archéologie du futur ». Un projet interdisciplinaire et de liaison inter-degré : 6^e4 collège Kleber Haguenau / CM1 école primaire de Weitbruch. Il s'est articulé autour de sorties dans différents sites patrimoniaux du secteur : la Maison de l'Archéologie et le CIP « La villa » de Dehlingen. Les objectifs étaient, d'appréhender de manière ludique le métier d'archéologue, de découvrir les sites archéologiques locaux, voir des objets archéologiques, être capable de les rattacher à une période historique, comprendre leur classification dans un musée, mener une réflexion sur ce que nous laissons derrière nous pour les générations futures.

-21 mai : pour la « Nuit européenne des musées 2016 », le musée a proposé un programme original ciblé vers le public familial. Les visiteurs ont eu l'occasion de jouer aux apprentis archéologues-pâtisseries le temps d'un atelier et découvrir ainsi l'archéologie de façon ludique, instructive et gustative !

-Les 2, 9 et 23 août : pour la deuxième année consécutive, le musée a organisé des mardis récréatifs. Les activités proposées pour l'occasion se sont articulées autour de la Préhistoire et de l'époque gallo-romaine. C'était une belle façon de faire connaître le musée et la région de Niederbronn-les-Bains à nos jeunes concitoyens.

-Les 14, 15 et 16 septembre : le Centre Albert Schweitzer et la Maison de l'Archéologie ont organisé un séminaire franco-allemand sur le thème "Du guerrier antique au casque bleu - Le corps du soldat mort - rites et mythes". Un programme riche et varié pour un thème rarement abordé sous cet aspect, grâce à des conférences, des témoignages et des visites sur site. Près de 20 intervenants ont apporté leur expérience et leur éclairage scientifique et historique sur le sujet.

-Les « Journées européennes du patrimoine », les 17 et 18 septembre : événementiel sur l'expéridrome avec les Médiomatrici et le village gaulois. Diverses animations y ont eu lieu : ateliers d'artisanat antique, démonstration de combat, présentation d'armes et cérémonie funéraire. Cet événement nocturne était la suite du séminaire intitulé « Le corps du soldat mort, rites et mythes » qui s'est tenu au Centre Albert Schweitzer du 14 au 16 septembre.

-Les mercredis récréatifs du 7 septembre au 19 octobre : Cette année fut également marquée par une belle collaboration avec le réseau d'animation intercommunale de Niederbronn-les-Bains. L'objectif était de faire découvrir de façon ludique aux enfants du centre aéré les traces que nous ont laissés nos ancêtres préhistoriques et gallo-romains. C'était aussi l'occasion pour nos archéologues en herbe de se familiariser avec le riche passé de Niederbronn-les-Bains et sa région et de faire connaître le musée.

-13 novembre : La quatrième édition des « Amuse-musées » qui s'est déroulée au Moulin9 et au musée a connu un franc succès. Le public a pu apprécier un spectacle original autour du travail de recherche d'un musicien sur des instruments anciens, complété par des visites guidées du musée à la lanterne. Cette panoplie bien fournie a plongé les spectateurs dans la Préhistoire d'une façon à la fois drôle et touchante par les mots, les images et les sons.

-11 décembre : participation au marché de Noël de Bouxwiller. Les 10 musées partenaires y ont été présents avec un stand. C'était l'occasion de trouver en complément de la carte cadeau, des produits originaux issus des boutiques des musées et la documentation de chacun d'eux.

Les points marquants :

1. Animations :

Ateliers pédagogiques d'une journée ou ½ journée et groupes divers :

- **1542** scolaires, centres aérés et groupes divers (goûters d'anniversaire, mardis et mercredis récréatifs). **1476** pour l'année 2015
- Amuse-musées : **104** personnes
- Nuit européenne des musées : **83** personnes
- Journées européennes du patrimoine : **437** personnes
- Visites guidées de la maison néolithique et des thermes antiques : **68** participants

2. Exposition :

- « Mémoires archéologiques de la Grande Guerre » : **328** personnes (hors scolaires).

3. Séminaire :

- Séminaire franco-allemand sur le thème "Du guerrier antique au casque bleu - Le corps du soldat mort - rites et mythes" : **50** personnes à l'ouverture et entre **30** et **40** personnes les journées du jeudi et vendredi (n'apparaît pas dans les statistiques du musée).

4. Bilan physique :

Le tableau ci-dessous récapitule les entrées physiques mensuelles sur les 9 dernières années :

TOTAL DES ENTREES MENSUELLES - MAISON DE L'ARCHEOLOGIE – 2008 à 2016

	JAN	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL
2008	23	29	275	248	615	627	159	106	287	136	114	66	2.685
2009	18	88	244	280	649	607	469	199	2926	591	109	54	6.234
2010	277	106	432	521	693	882	245	197	2771	250	233	66	6.673
2011	73	266	110	293	823	673	237	257	1912	356	108	71	5.179
2012	50	30	293	309	509	1382	258	161	3547	114	61	132	6.846
2013	27	9	126	440	519	604	130	101	97	43	14	31	2.141
2014	39	36	155	311	539	439	112	151	188	436	153	127	2.686
2015	19	120	165	241	304	694	133	149	582	359	145	133	3.044
2016	136	196	162	254	542	540	149	133	530	173	216	14	3.045

5. Promotion sur différents supports médiatiques :

- **Presse écrite payante et gratuite :** Feuilles de menthe, L'Alsace, le Passeport gourmand, Carnet du Parc. 13 articles parus : Les DNA, L'Alsace, Le Républicain lorrain, Leo die Tageszeitung "Die Rheinpfalz", Maxiflach...
- **Affiches :** circuit du Moulin 9, réseau des musées, les OT...
- **Réalisation d'un nouveau carnet d'offre pédagogique :** distribué dans tout le Bas-Rhin et la proche Moselle.
- **Internet :** site de la Ville, page Facebook Pro, « Les musées de France », Tourisme67, Archéographe, Gîtes de France, ACMA (musées d'Alsace), Offices de tourisme...

- **TV** : Tv3v.

6. Partenariats :

- Centre Albert Schweitzer
- Université populaire PAMINA de Wissembourg
- Office du Tourisme de Niederbronn-les-Bains et environs
- Parc naturel régional des Vosges du Nord
- Association « Cun Ulmer Grun »
- Association « Les Médiomatrici »
- Pôle archéologique interdépartemental rhénan (PAIR)
- Le château du Liebfrauenberg
- CINE de Munschausen
- Collège Charles Munch de Niederbronn-les-Bains
- Réseau animation intercommunal (RAI)

7. Perspectives 2017 :

-10 mai : dans le cadre des RENDEZ-VOUS TECHNIQUES 2016 / 2017 du PNRVN, la Maison de l'Archéologie et le CINE de Munchhausen interviendront pour une journée de formation centrée sur la découverte du patrimoine naturel et historique du secteur de Niederbronn-les-Bains.

-20 mai « Nuit des musées » : pour l'édition 2017, un spectacle de danse intitulé « morituri » sera offert au visiteur. Il s'agit du récit d'une guerre gallo-romaine. Des combats guerriers, sportifs et politiques sont ainsi retranscrits sur scène grâce aux danseurs. La danse glorifie le combat des personnages dans la victoire comme dans la défaite. Ce spectacle est une manière de garder en mémoire le passé et d'interpréter la vie de nos ancêtres (à valider).

-9 juillet : sortie en famille pour découvrir le patrimoine historique et naturel autour de Niederbronn-les-Bains. Cette manifestation est animée en commun avec le CINE de Munschausen et se déroulera au musée et sur le sentier de Janus (reste à valider).

-Juillet / Aout : sorties organisées en commun avec l'Office de Tourisme de Niederbronn :

-13 juillet, visite de la section gallo-romaine du musée et des thermes antiques de Niederbronn-les-Bains.

-18 août et 29 septembre, visite découverte de la section préhistorique du musée et de «l'expéridrome» pour comprendre et retrouver les gestes et les modes de vie de nos ancêtres il y'a 7000 ans.

-Août : le musée organisera à nouveau « les mardis récréatifs ». Les activités proposées pour l'occasion s'articuleront autour de la Préhistoire et de l'époque gallo-romaine. Cette démarche est censée faire connaître le musée et la région de Niederbronn-les-Bains à nos jeunes concitoyens.

-16 et 17 septembre : à l'occasion des « Journées européennes du patrimoine », le village gaulois animera l'expéridrome. Diverses animations seront à nouveau proposées : ateliers d'artisanat antique (travail du cuir, cotte de maille, frappe monétaire, tissage...), démonstration de combat et présentation d'armes.

- 29 octobre : aura lieu la cinquième édition des « Amuse-musées ». Le thème sera, comment se glisser dans la peau d'un archéologue et reconstituer sa propre collection d'objets archéologiques.

MISSION DE CONSERVATION

- **Inventaire et récolement** : de Mars à Septembre 2016

3 Campagnes ont été réalisées pour les collections dont le statut avait été clarifié lors de la campagne précédente ; pour la réorganisation de la salle du Schoeneck et pour la réserve D01.

1856 items ont été récolés et 1280 photographies d'inventaire ont été prises.

- **Gestion des collections** :

- Traitement de différentes demandes de consultation des collections (Paléolithiques, néolithiques, médiévales).
- Participation à une recension des collections liées aux thermes romains (Musée de CLARAQ).
- Accueil d'un stagiaire étudiant en archéologie : Suivi du projet de réaménagement des vitrines de la salle des Châteaux (Schoeneck).
- Réception de 3 pièces traitées et consolidées en laboratoire issues des fouilles du puits du Schoeneck.
- Traitement du dossier de vol d'objets : déclaration du vol sur les bases nationales et Interpol, mise à l'abri des collections sensibles et accueil des missions DRAC /SRA en aout + SMF sécurité en novembre.

- **Valorisation des collections** :

- Accueil d'une équipe allemande venue examiner les collections d'armures du Schoeneck pour une enquête internationale sur ces collections dans les musées.
- Déplacement des collections hors sujet qui se trouvaient dans les salles châteaux.
- Repositionnement des 3 maquettes de châteaux dans leurs salles respectives.
- Préparation des textes pour les futurs cartels de la salle Ce travail effectué en lien avec le chargé de mission inventaire et la Conservation, a pour but de clarifier le propos tenu et de thématiser les vitrines présentant les résultats des fouilles de ce château.
- 2 pièces traitées et consolidées des fouilles du puits du Schoeneck ont été placées dans des vitrines d'exposition.

- **Expositions temporaires** :

« **Mémoires archéologiques de la Grande Guerre** » en partenariat avec le PAIR : fin février 2016.

Préparation des contenus et des demandes de prêts pour l'exposition « Du guerrier antique au casque bleu » accompagnant le séminaire et reportée à 2017. (Annulée en raison du vol).

- **Médiation** :

Organisation et Participation au séminaire franco-allemand « Le corps du soldat mort, rites et mythes » en partenariat avec le Centre International Albert Schweitzer et le Volksbund pour la célébration du cinquantenaire du cimetière militaire allemand.

Ce séminaire a rassemblé plus de 150 participants sur 3 jours dont des professeurs et étudiants venus d'Allemagne. Les contributions feront l'objet d'une petite publication.

Participation à l'organisation des événements nationaux : Nuit des musées, Journées européenne du patrimoine avec animations spécifiques notamment en partenariat avec des associations locales.

Un nouveau document de l'offre pédagogique a été réalisé en partenariat avec la ville.

- **Partenariats :**

En 2016, poursuite du partenariat avec l'association Cün Ulmer Grün et les Amis du château du Schoeneck, afin de valoriser les collections provenant du Schoeneck déposées au musée : une médiation sera mise en place au château pour renvoyer les visiteurs au musée en 2017.

L'association Médiomatrici a créé un spectacle spécifique relatant la mort au combat d'un soldat gaulois et mis en scène ses funérailles lors des JEP et en lien avec la thématique du séminaire et la Conservation.

- **Suivi général du musée :**

Participation aux réunions avec la mairie, suivi du personnel qui intervient au musée. Réponse aux demandes de consultations d'ouvrages, d'archives, de collections.

Conclusion : La fréquentation globale du musée s'est maintenue par rapport à 2015, malgré l'annulation de l'exposition temporaire et grâce au travail du service éducatif du musée qui a accueilli tout au long de l'année 2016 un public scolaire nombreux qui assiste aux ateliers proposés en lien avec les collections permanentes.

Perspectives 2017 : poursuite du récolement en priorité sur les collections exposées, finalisation de la réorganisation de la salle du Schoeneck, participation aux événements nationaux et aux Amuse-musées, mise en sécurité des espaces et des collections en expositions, rédaction d'une note d'intention avec des propositions pour améliorer l'attractivité du musée et l'accueil des publics.

Mme le Maire précise qu'un travail conséquent devra être réalisé en 2017 pour tenir compte des rapports de visite réalisés par la DRAC du Grand Est. Suite au vol commis en 2016, la Direction Générale des Patrimoines a rendu ses conclusions suite à l'évaluation des conditions de sécurité incendie et de sûreté, préconisations dont il y aura lieu de tenir compte dans un délai relativement proche.

Elle souhaite également que l'accent soit porté sur la communication, et invite par ailleurs les conseillers municipaux à franchir les portes de la Maison de l'Archéologie pour constater l'évolution de la salle consacrée au Schoeneck.

POINT LECTURE

- **Fonctionnement**

Le Point lecture est ouvert :

- Le mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h
- Le vendredi de 16h à 19h
- le samedi de 10h à 12h

Il est également ouvert en dehors des heures aux scolaires lors des expositions proposées par la BDBR (Cf. expositions). Accueil de la maternelle au collège en fonction du type d'exposition.

Les tarifs des abonnements (validité de 12 mois) n'ont pas augmenté en 2016 :

- Adultes : 7,10 €
- Enfants : 2,50 €
- Curistes : 2 €

Les livres sont empruntables pour une durée de 4/5 semaines, qui pourra être prolongée sur simple demande téléphonique ou sur place.

Le point lecture propose un fond de livres propres (achats et dons) et un fond de livres prêtés par la Bibliothèque Départementale de Prêt de Betschdorf, renouvelé 2 fois dans l'année (600 documents renouvelés). Une navette mensuelle proposée par la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin permet de diversifier l'offre auprès de nos lecteurs (le lecteur fait la demande, nous commandons sur le site et si les documents sont disponibles, ils sont livrés par le personnel de la BDBR, chaque mois. La BDP souligne que ce service fonctionne très bien chez nous.

Des dons de particuliers et de lecteurs viennent agrémenter cette offre.

Comme chaque année, une volontaire ICE se joint à l'équipe. Elle partage son temps entre le Point lecture et le musée. Meret Krieger (depuis septembre-avant c'était Fenja) est allemande, elle vient de Brême. Après son Bac, elle consacre presque une année de volontariat (service civique de 11 mois) au Point Lecture et à la Maison de l'Archéologie.

Meret est chargée entre autres de l'animation du mardi après-midi. Elle accueille les enfants et les fait goûter et participe avec les bénévoles au bricolage. En ce qui concerne le Point Lecture, elle effectue les différentes tâches (accueil à partir de novembre en général), couverture, indexation, cotation, rangement, élaboration des tracts, affiches...).

1. Les animations 2016 :

a) Lecture de contes et d'albums

Changement de l'offre de lecture de contes et d'albums. Nouvelle formule intitulée « Le conte est bon ! » (Depuis la rentrée scolaire). La formule actuelle s'essouffait et le créneau n'était plus adapté vu les changements de rythme scolaire.

Formule incluant ½ heure de lecture et ½ heure de bricolage. L'animation a lieu tous les mardis (hors vacances scolaires). Ce qui nécessite une implication et une disponibilité plus grande pour les bénévoles que nous remercions particulièrement.

La formule a été déplacée du samedi au mardi après-midi (accueil des enfants de 15h45 à 16h pour le goûter et de 16h à 17h, contes et bricolages). Environ une dizaine d'enfants par animation.

b) Expositions et animations autour de l'exposition (expos prêtées par la BDBR et en visite libre pendant l'ouverture du Point Lecture).

- **Exposition « le chocolat », du 13 janvier au 20 février :** 1 animation « Passion chocolat » le mercredi 27 janvier de 14h à 17h (Petit tour de l'exposition, fabrication de sucettes en chocolat et muffins (cuisine du Moulin 9), lecture d'albums, jeux et quiz sur le chocolat (11 enfants). Les enfants ont emmené leurs créations. + mise à disposition du chocolat restant en dégustation près de l'exposition.

- **Exposition « le manga » du 24 février au 7 avril** : 136 élèves ont participé à cette animation (collège de Niederbronn/Reichshoffen)-3 ateliers tournants (quiz, contes, atelier de calligraphie japonaise).
 - **Exposition « 3 œuvres de Solotareff »**, pour le plus petits, du 27 avril au 25 juin - pas d'animation pour cette exposition ; les animations ont été concentrées sur l'expo franco-allemande (à la Mairie).
 - **Exposition « l'amitié franco-allemande »**, liée au mois de l'Europe du 27 avril au 25 juin (visible à la Mairie) - 33 élèves du collège de Niederbronn - 3 ateliers tournants (lecture, jeux de la malle-quiz).
 - **Exposition « ABECEDAIRE »**, du 14 septembre au 22 octobre : 19 enfants de primaire (Niederbronn) + thème repris pour le bricolage des mardis « le conte est bon !
 - **Exposition « Les monstres »**, du 16 novembre au 17 décembre : 150 élèves (collèges Niederbronn/Reichshoffen)-3 ateliers tournants .
- c) Participation des conteuses lors du festival Mômes en scène 2016
Lecture de contes, albums, Kamishibai, raconte-tapis etc et mise à disposition de livres, BD du Point Lecture (dons).
- d) Participation des conteuses dans les écoles ou crèches alentours (livres, raconte-tapis, lirettes à lire, Kamishibai... prêts de la BDBR ou livres du Point lecture) - environ tous les 15 jours.
- e) Participation à « livres en fêtes », le dimanche 26 juin de 15h à 19h dans le Parc du mini-golf de Niederbronn.
- Mise à disposition de livres (romans, BD... collectés auprès des écoles et dons de lecteurs ou particuliers) dans des caisses étalées dans le Parc-
 - Atelier de livres reliés (1 pôle), Mina et Fenja + table jeu « biblioquêtes » par Milca de la Bibliothèque Départementale de Betschdorf
 - Lecture de contes et albums, kamishibai par les conteuses bénévoles
- f) Remplissage et vérification de la cabane à livres près du mini-golf (environ 1 fois par mois).

2. Bilan physique :

Lecteurs inscrits : 292 individuels et groupes

Lecteurs actifs (ayant effectué au moins un emprunt) : 263

183 inscriptions individuelles et 77 inscriptions familiales dont 147 de Niederbronn et 113 extérieurs, 3 groupes

Répartition des lecteurs actifs par tranche d'âge :

84 de 0 à 10 ans 36 de 11 à 18 ans 140 de 19 et +

Le tableau ci-dessous récapitule les entrées Point lecture (inscriptions et réinscriptions + animations) 2010-2016 :

Années	Adulte	Enfant	Curiste	Animation Lecture	Animation Scolaire	Adulte Accompagnant gratuit	Total
2010	69	56	4	185	225	43	582
2011	77	46	6	129	429	97	784
2012	63	46	2	71	73	30	285
2013	69	52	8	110	50	4	293
2014	76	68	12	113	567	38	874
2015	105	68	11	105	191	15	495
2016	92	86	7	106	286	-	577

En 2016, les livres empruntés sont essentiellement des romans adultes, viennent ensuite les albums, les périodiques, les BD...

Nous avons procédé au désherbage des collections (587 documents obsolètes, abimés, jauniss...))

3. Budget et recettes :

Budget alloué :

- 1000 € en tout pour l'achat de documents – 500 € pour les livres, biographies, BD, JA, JH et alsatiques et demande supplémentaire de 500 € en 2016 pour les documentaires (beaucoup de documentaires obsolètes et abimés) .
- 407 € pour les abonnements (Youpi, Wapiti, Popi, Pomme-d'api, Petites-mains, Tralalire, Belles histoires) et (petites-mains tous les 2 ans) -L'abonnement à « Je bouquine » magazine pour les ados a été échangé contre Popi. Moins de lecteurs ados et une demande des lecteurs plus forte pour les petits.

Nous fonctionnons aussi en grande partie par des dons de particuliers et de lecteurs.

Recettes inscriptions : 963 €

4. Publicité :

La publicité pour les animations est faite dans les écoles, dans les magasins de Niederbronn, par la distribution de tracts, d'affiches jusqu'en Moselle proche. Envoi d'affiches dans différentes structures (bibliothèques, points lectures environnants et Moselle proche), sur le site internet de la ville, par infographie sur le câble local, dans les DNA, le Maxi Flash. Dépôt d'affiches et de tracts au Point lecture, au Moulin 9, RAI, Mairie, Office de Tourisme...

Distribution de tracts lors du Festival Mômes en scène 2016....

5. Perspectives 2017 :

Différentes expositions prévues prêtées par la BDBR. Reste à définir les expositions pour le 2^{ème} semestre.

- . Exposition « Ambiances et fêtes de l'hiver » du 4 janvier au 8 février
- . Exposition « Jeux de sociétés » du 8 mars au 29 avril
- . Exposition « Mots animaux » du 3 mai au 28 juin
- Participation au Festival Mômes en Scènes
- Participation à « Livres en fête », le dimanche 25 juin
- Partenariat avec la Maison de retraite de Niederbronn (dépôt de livres et textes lus, loupes et chevalets de lecture)
- Demande de budget supplémentaire cette fois ci pour les livres à gros caractères, textes lus pour le partenariat Maison de retraite
- Achat de mobilier enfant pour le coin « lecture de contes »-
- Achat de loupes et chevalets de lecture pour personnes âgées

Le bilan financier 2016 de la Maison de l'Archéologie et de la Bibliothèque a été remis en séance.

Mme le Maire rappelle qu'un projet de lecture à domicile est en cours d'élaboration avec le Service Qualité de Vie du Centre Communal d'Action Sociale de Niederbronn-les-Bains.

Le Conseil Municipal :

prend acte de la présentation du Bilan 2016 de la Maison de l'Archéologie et du Point Lecture, et des perspectives 2017.

10/2. Moulin 9 - Bilan 2016 et perspectives 2017.

Mme le Maire expose :

La saison 2016-2017 :

- Poursuite du partenariat avec la Castine de Reichshoffen avec une saison et une plaquette commune.
- communication pour augmenter la fréquentation aux spectacles de saison et séduire de nouveaux publics (Presse écrite, radio, tv, jeux-concours, promotions...).
- 2 éditions du magazine culturel « Dans la roue du Moulin ».
- présence au monde associatif (théâtre, chorales, musiques).
- gestion de l'exposition « Imagin'Air ».
- poursuite des Conférences du Moulin 9.
- Poursuite du Forum sur la santé.
- partenariat actif avec le collège : forum des métiers, soirée des talents, spectacles jeune public avec actions pédagogiques des troupes.
- poursuite de la programmation des Guinguettes estivales avec Mme Schied.
- accueil d'une résidence d'artistes associés « Rendre la Ville culturelle » avec le « Théâtre Lumière »

Au niveau de la fréquentation : Statistiques Générales par saisons

Saisons	Abonnements	Spectacles	Nbre de représentations	Chiffre d'affaire	CA/représentation	Fréquentation moyenne
2008/2009	122	10	14	16.560 €	1.183 €	221
2010/2011	112	9	10	23.661 €	2.366 €	203
2011/2012	71	10	16	36.171 €	2.261 €	145
2012/2013	36	12	13	23.338 €	1.795 €	244
2013/2014	33	10	18	21.862 €	1.215 €	204
2014/2015	18	8	10	18.988 €	1.899 €	189
2015/2016	28	9	11	16.400 €	1.491 €	204
2016/2017 à ce jour	45	5 restent 4	4 restent 7	13.920 €	3.490 €	320

Détail des spectacles 2016/2017 et répartition financière

Saison 2016/2017		
Fiche récapitulative	Spectacles / Exposition / Animation	Dépenses
9 septembre 2016	Ouverture de saison à la Castine	800,00 €
1er octobre 2016	Cock Robin	14.500,00 €
15 octobre 2016	Paho Saga	4.500,00 €
19 novembre 2016	Délires en scène	5.000,00 €
28 janvier 2017	Comédie de boulevard	3.500,00 €
11 mars 2017	Festival Rock	13.700,00 €
24 juin 2017	Ragen'Boogi	2.000,00 €
6 Lectures en des lieux différents	Résidence d'artistes associés	6.000,00 €
	Prise en charge Casino (DSP)	50.000,00 €
Juillet août 2016	Saison des Guinguettes	8.500,00 €
Juin à Septembre 2016	Exposition Imagin'Air	5.000,00 €
	Budget Ville	13.500,00 €
08 Avril 2017 – Baptiste Lecaplain	Prise en charge directe Casino	8.000,00 €

Détail des locations de salles sur l'exercice 2016

Place	CLIENTS	DATES	SOMMES	Arrhes	Soldes
				Sommes	Sommes
1	Harmonie Municipale	03-janv-16	Gratuité		175,00 €
2	Aqua Détente	16-janv-16	230,00 €	115,00 €	115,00 €
3	Mme Elodie BLANALT	24-janv-16	270,00 €	135,00 €	137,00 €
4	Mme Christel JULLIOT	07-févr-15	340,00 €	170,00 €	174,00 €
5	USN NIEDERBRONN- LES- BAINS	13-févr-16	442,00 €	221,00 €	387,00 €
6	Crédit Mutuel Vosges du Nord	11-mars-16	1 120,00 €		1 209,00 €
7	Association Forme Essence	12&13-mars-16	234,00 €	117,00 €	117,00 €
8	Harmonie Municipale Mme MARTIN Fabienne	10-avr-16	646,00 €		856,00 €

9	Association Autour de l'Ecole	16-avr-16	558,00 €	279,00 €	279,00 €
10	GROUPAMA	18-avr-16	350,00 €	175,00 €	251,00 €
11	Mme Anne- Laure CANOT	01-mai-16	400,00 €	200,00 €	202,00 €
12	M. Gamze BILAL	07-mai-16	696,00 €	348,00 €	348,00 €
13	Mme Aurélie LOEFFLER	15-mai-16	270,00 €	135,00 €	135,00 €
14	Crédit Mutuel des Vosges du Nord	20-mai-16	420,00 €		420,00 €
15	Soirée des Talents	28-mai-16	Gratuité		
16	Association Opéra de Piano	3&4-juin-16	Annulée		
17	Assemblée Générale Fédération de Basket	25-juin-16	Gratuité		
18	Association Gymnastique, Tir	02-juil-16	230,00 €	115,00 €	117,00 €
19	M. Damien VOIGNIER	16-juil-16	777,00 €	388,50 €	588,50 €
20	M. Arnaud MITSCHLER	27-août-16	820,00 €	410,00 €	718,00 €
21	Association Calcutta Espoir Strasbourg	04-sept-16	360,00 €	180,00 €	180,00 €
22	Association Autour de l'Ecole	10-sept-16	558,00 €	279,00 €	279,00 €
23	Association de Fleurs, Fruits et Jardins	18-sept-16	298,00 €	149,00 €	149,00 €
24	Musique Municipale Oberbronn / Zinswiller	24-sept-16	798,00 €	399,00 €	203,00 €
25	Concordia 140 ans	09-oct-16	382,00 €	191,00 €	264,00 €
26	De Dietrich Thermique	22-oct-16	1 050,00 €	525,00 €	665,00 €
27	Association de Fleurs, Fruits et Jardins	10-oct-16	50,00 €		50,00 €
28	Association de la Cour au Jardin	28 au 30-oct-16	870,00 €	435,00 €	795,00 €
29	Association Parents d'élèves du GS	05/11/2016	342,00 €		342,00 €
30	Association Parents d'élèves du GS	06/11/2016	Gratuité		
31	Mme Irène BUSCHAUER	12/11/2016	340,00 €	170,00 €	170,00 €
32	Aviculteurs	25 au 27-nov-16	674,00 €	337,00 €	337,00 €
33	Communauté de Commune	03-déc	Gratuité		
34	Paroisse Protestante	04-déc	652,00 €	326,00 €	342,00 €
35	Association de Fleurs, Fruits et Jardins	10-déc	50,00 €		50,00 €
36	Com Com Périscolaire (location convention RAI)	14-déc			0,00 €
37	Com Com Halte-Garderie	15-déc	478,00 €	239,00 €	0,00 €
38	Réseau Animations Intercommunale	Annuelle	6 097,94 €		6 097,94 €
39	Mme Sandra VOLTZ	31-déc	200,00 €	100,00 €	100,00 €
			21 002,94 €	6 138,50 €	16 252,44 €
TOTAL encaissé (casse et autre)				22 390,94 €	

Les perspectives 2017 :

- Au niveau de la saison culturelle, l'équipe du Moulin 9 et la Commission Culture proposent un programme de qualité, accessible et diversifié afin de satisfaire toutes les attentes.
- Il est proposé de concentrer cette saison sur la musique sous de nombreuses formes (classique, jazz, rock, pop, humoriste...)
- Le Relais Culturel – Moulin 9, poursuivra son travail culturel en lien avec le Conseil Départemental.

- Développement de prestations d'accueil de séminaires,
- un budget de 50.000 € est affecté par le Casino dans le cadre de la DSP, au paiement direct des cachets de spectacles, sachant que le reste des frais (repas, hébergement, frais de déplacement) incombent au budget du Moulin 9.

Au niveau de la location des salles, le planning 2017 est déjà chargé et des démarches sont toujours en cours pour développer renforcer cette activité (proposition des salles sur des sites de réservation, etc...).

A ce jour, 34 dates ont été confirmées et devraient engendrer une recette prévisionnelle de 17.414,94 € sur l'exercice 2017.

- L'exposition Imagin'Air sera reconduite en 2017 sur la base d'un budget de 5.000 € et aura pour thème "Le tourisme durable pour le développement" défini par l'UNESCO. Le travail entrepris depuis plusieurs années avec les écoles sera reconduit.
- Le cycle de conférences se poursuivra en Automne 2017 tout comme le maintien du forum sur la santé.
- Reconduction d'une résidence d'artistes associés sur une base de 6 lectures publiques gratuites dans différents lieux comme : le rocher de la Liese, la Salle Mandel du Moulin 9, Salle de Musique ou encore à la Guinguette.

Le bilan financier 2016 a été présenté séance tenante.

Le Conseil Municipal :

prend acte de la présentation du Bilan 2016 du Moulin 9, et des perspectives pour l'exercice 2017.

11. Affaires financières et immobilières diverses.

11/1. CCAS : Demande de subvention de fonctionnement – Exercice 2017.

L'Adjointe au Maire, Mme WEISS, expose :

Dans le cadre de ses activités à caractère social ainsi que celles liées aux activités du Service « Qualité de vie », le CCAS sollicite annuellement une subvention d'équilibre nécessaire à son fonctionnement.

En 2016, la subvention prévisionnelle aura porté sur 67.137,62 €, avec une réalisation à hauteur de 52.783,43 € se décomposant comme suit :

- subvention de mise à disposition de personnel : 37.873,43 €
- subvention d'équilibre : 15.000,00 €

Au titre de l'exercice 2017, la demande de subvention porte sur 59.530,00 €, et s'articule comme suit :

- subvention de mise à disposition de personnel : 47.600,00 €

- subvention d'équilibre : 11.930,00 €.

Les raisons principales de la variation de la subvention par rapport à 2016 portent sur la prise en compte du résultat de l'exercice (+ 8.362,98 €), la revalorisation du colis de Noël des aînés, la prise en compte de la rémunération de l'agent sous contrat aidé affecté au service Qualité de Vie.

Les principales dépenses portent en effet sur le personnel mis à disposition par la Ville, le colis des aînés, tandis que les recettes concernent les reversements relatifs au cimetière et la participation du Casino dite 'des orphelins'.

Au vu des actions menées par le CCAS et le service Qualité de Vie, il est proposé d'accorder une suite favorable à cette demande de subvention.

Au titre des nouveaux projets, Mme WEISS précise que le service Qualité de Vie réfléchit à l'éventuelle mise en place d'un groupe de parole sur les violences conjugales, en lien avec le CIDF (Centre d'Information sur les droits des femmes), et la lecture à domicile.

Mme WEISS rappelle qu'un système d'avances au titre des mois de Janvier à Mars à hauteur de 5.000 € mensuels avait été instauré par le passé compte tenu des besoins en trésorerie du CCAS avant le vote de son budget primitif.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme WEISS par référence à la note de présentation du 10 Mars 2017,

Vu le bilan 2016 concernant l'utilisation de la subvention accordée,

Vu la demande de subvention de fonctionnement sollicitée au titre de l'exercice 2017,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 Mars 2017,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) d'accorder une subvention prévisionnelle de 59.530,00 € au CCAS pour l'exercice 2017 ;

b) de voter les crédits nécessaires au Budget Primitif 2017 à l'article 657362.

11/2. Musique Municipale - Demande de subvention de fonctionnement 2017

Mme le Maire expose :

En date du 4 février 2010, la Ville a signé une convention avec la Musique Municipale définissant les modalités du soutien financier et matériel accordé à l'harmonie.

La Musique Municipale prend en charge les frais de fonctionnement courants (révision d'instruments, partitions, petit équipement, jetons de présence...) ainsi que les frais de personnel relatifs à la rémunération du directeur. En contrepartie, l'association se voit attribuer une subvention de fonctionnement, dont le montant est défini annuellement.

Les instruments acquis par la commune sont mis gracieusement à disposition de l'association et restent propriété de la commune.

En 2016, la subvention de fonctionnement avait été fixée à 16.300,00 € incluant la révision de 2 timbales.

Pour mémoire, une subvention complémentaire d'un montant de 717,96 € T.T.C avait été accordée par délibération du 8 novembre 2016 pour l'acquisition de vestes et chemises pour les nouveaux membres de la formation (10 unités).

La demande de subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2017 porte sur un montant global de 16.700,00 € selon le budget prévisionnel présenté par la présidente de l'association, Mme Fabienne MARTIN.

- Frais de personnel (rémunération directeur et cotisations) : 10.550,00 €
- Jetons de présence : 3.100,00 €
- Révision d'instruments (2 saxophones et 1 Hautbois) : 1.000,00 €
- Petit équipement (partitions) : 1.550,00 €
- Petites fournitures : 500,00 €

Compte tenu des impératifs de paiement des cotisations sociales, il est proposé de maintenir le principe du versement des avances (4 versements de 700 € au titre des mois de janvier à avril), dans l'attente du vote du budget primitif.

En complément de la subvention de fonctionnement annuelle, la Musique Municipale sollicite le soutien financier de la commune en vue de renouveler le stock de chemises à manches courtes pour l'ensemble des musiciens, pour un montant prévisionnel de 1.200,00 €.

Mme le Maire précise que la Musique Municipale compte environ 50 à 60 musiciens très présents lors des manifestations et des répétitions, et que beaucoup de jeunes rejoignent la formation, dont un certain nombre issu de l'Ecole de Musique du Canton de Niederbronn-les-Bains.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation 10 mars 2017,

Vu la demande de subvention de fonctionnement sollicitée au titre de l'exercice 2017,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 mars 2017,

Après en avoir délibéré,

décide par 24 voix pour – 1 abstention (Mme PFUND) :

a) d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 16.700,00 € à la Musique Municipale pour l'exercice 2017, incluant les frais de personnel, jetons de présence, révision de 3 instruments, petits équipements et petites fournitures ;

b) de verser la subvention par avances de 700,00 € au titre des mois de janvier - février - mars et Avril, soit 2.800,00 € et le solde de 13.900,00 € après l'adoption du Budget Primitif 2017.

c) d'attribuer une subvention complémentaire de 1.200,00 € pour l'acquisition de chemises à manches courtes, sachant que le versement de l'aide interviendra sur présentation de la facture justificative acquittée ;

d) de voter les crédits nécessaires dans le cadre du Budget Primitif 2017 à l'article 6574.

11/3. Demande de subvention de fonctionnement de l'OCSL - Exercice 2017

Mme le Maire expose :

L'Office de Coordination des Sports et Loisirs de Niederbronn-les-Bains (O.C.S.L.) sollicite une subvention de 3.500,00 € pour couvrir les frais d'organisation de la manifestation « Nuit du Feu », sur la base des dépenses prévisionnelles suivantes :

- Orchestre : **1.200,00 €**
- Sécurité : **1.800,00 €**
- Sacem : **500,00 €**

et une participation de 750,00 € au titre des frais de fonctionnement de l'association :

- Assurance RC : **600,00 €**
- Adhésion FNOMS : **150,00 €**

Il est proposé au Conseil Municipal de réserver une suite favorable à cette demande et d'attribuer une subvention de fonctionnement de 4.250,00 € au titre de l'exercice 2017, sachant que le versement de l'aide interviendra sur présentation des pièces justificatives.

Lors des Commissions Réunies, M. GRIES s'était étonné du montant élevé de l'assurance RC de l'O.C.S.L. et avait souhaité des précisions. M. KOTLENGA en sa qualité de président de l'O.C.S.L., lui précise que le montant de la prime s'est élevé en 2016 à 511,88 €. Cette assurance porte non seulement sur la manifestation du 13 juillet mais sur l'ensemble des activités de l'O.C.S.L. (Guinguette, convention Moulin 9, Fête de la Musique, Nuit Artisanale, etc...).

M. KOTLENGA en sa qualité de président de l'O.C.S.L., précise qu'il s'abstiendra au moment du vote.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 10 mars 2017,

Vu la demande formulée par l'O.C.S.L. en date du 16 février 2017,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 mars 2017,

Après en avoir délibéré,

décide par 24 voix pour – 1 abstention (M. KOTLENGA) :

- a) d'attribuer une subvention de 4.250,00 € à l'O.C.S.L. au titre de l'exercice 2017, sachant que le versement de l'aide interviendra sur présentation des pièces justificatives ;
- b) de voter les crédits nécessaires dans le cadre du Budget Primitif 2017 à l'article 6574.

11/4. Paroisse Protestante : Travaux de rénovation du Presbytère - Demande de subvention d'investissement - 6^{ème} tranche

Mme le Maire expose :

La paroisse Protestante sollicite le soutien financier de la commune pour la poursuite de la rénovation du presbytère dans la cadre d'une 6^{ème} et dernière tranche de travaux.

Pour mémoire, la Ville de Niederbronn-les-Bains a attribué une subvention globale de 8.505,77 € sur les exercices 2015 et 2016, dans le cadre du programme pluriannuel de rénovation du presbytère (voir ci-dessous).

La présente demande porte sur des travaux de tubage du conduit de cheminée et sur l'installation d'un poêle à bois, pour un montant de travaux estimé à 6.889,70 €.

Nature des travaux	Montant des travaux	Montant de la subvention attribuée (10%)
1^{ère} tranche		
Traitement de la charpente	1.620,00 €	3.175,40 € (Délibération du 07/04/2015)
Réfection toiture et cheminées	2.418,50 €	
Ravalement de façades avec volets et fenêtres	17.911,52 €	
Mur de soutènement	9.804,00 €	
2^{ème} tranche		
Isolation combles, cage d'escalier et porte	7.673,99 €	1.699,78 € (Délibération du 22/06/2015)
Isolation plafond cave, cage d'escalier et porte	6.086,82 €	
Installation d'une VMC	3.236,97 €	
3^{ème} tranche		
Remplacement zinguerie	4.622,75 €	462,27 € (Délibération du

		01/12/2015)
4^{ème} tranche		
Remplacement des menuiseries extérieures	26.373,22 €	2.857,32 € (Délibération du 17/05/2016)
Travaux de remise en état plâtrerie et peintures	1.000,00 €	
Travaux de ferronnerie	1.200,00 €	
5^{ème} tranche		
Remplacement chaudière	3.110,14 €	311,00 € (Délibération du 04/07/2016)

Mme le Maire tient à souligner l'efficacité de la Paroisse Protestante qui a permis de préserver un bâtiment remarquable du centre-ville.

En cas d'application du taux maximum de subventionnement, la participation au titre de la 6^{ème} tranche de travaux représenterait 688,00 €.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette demande de subvention.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 10 mars 2017,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 mars 2017 ;

Vu la demande de subvention formulée par la Paroisse Protestante en date du 3 janvier 2017 au titre d'une 6^{ème} tranche de travaux ;

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) d'attribuer à la Paroisse Saint-Jean de Niederbronn-les-Bains, une subvention d'investissement de 688,00€ soit 10% du montant des travaux de bâtiment présentés ci-dessus au titre de la 6^{ème} tranche de rénovation du presbytère, sachant que le versement interviendra sur présentation des pièces justificatives ;

b) de voter les crédits nécessaires à l'article 20422 du Budget Primitif 2017

11/5. Affaires financières - Demande de participation à un séjour organisé par le Collège Charles Munch de Niederbronn-les-Bains.

Mme le Maire présente une demande de participation financière formulée par le collège Charles Munch pour un séjour sportif consacré à des activités de pleine nature qui se déroulera aux Carroz-d'Arraches du 14 au 19 mai 2017.

Sept élèves domiciliés à Niederbronn-les-Bains participeront au séjour.

Il est proposé d'accorder la participation habituelle pour ce type de séjour, à savoir 8,00 € par jour et par élève, soit une participation de 48,00 € par élève pour ce séjour de 6 jours.

Le versement des participations interviendra sur présentation d'un justificatif de participation, mais se fera désormais directement auprès des familles concernées, l'agent comptable du Collège n'étant plus habilité à prendre celles-ci directement en charge.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 10 mars 2017,

Vu la demande de participation présentée par le Collège Charles Munch de Niederbronn-les-Bains en date 30 janvier 2017,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 mars 2017,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) de participer à hauteur de 48,00 € par élève domicilié à Niederbronn-les-Bains au séjour sportif organisé par le Collège Charles Munch de Niederbronn-les-Bains du 14 au 19 mai 2017 aux Carroz-d'Arraches ;

prend acte :

b) que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du Budget Primitif 2017 ;

c) que le versement des participations se fera de manière individuelle directement aux familles, sur présentation des pièces nécessaires (justificatif de participation, coordonnées des parents et remise d'un Relevé d'Identité Bancaire).

11/6. Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) : demandes de subventions.

Madame le Maire expose :

La Commune est éligible à des subventions d'investissement auprès de l'Etat par le biais de la D.E.T.R., sur la base de critères fixés par un comité d'élus.

Les critères énoncés pour 2017 portent sur les opérations suivantes, classées par ordre de priorité :

- I. Mise en accessibilité des établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite
- II. Construction, transformation, extension et rénovation de bâtiments scolaires et périscolaires

- III. Développement économique, socioculturel, environnemental et touristique
- IV. Constructions publiques et projets en faveur de la mutualisation des services et des moyens et/ou du maintien du service au public en milieu rural
- V. Soutien à l'habitat social
- VI. Transition écologique
- VII. Aménagement et sécurisation de l'espace public en agglomération
- VIII. Actions en faveur des espaces naturels
- IX. Etudes de faisabilité et ingénierie territoriale
- X. Aide au fonctionnement pour la création de nouveaux espaces mutualisés de service au public et de maison de santé

Les fourchettes de taux applicable se situent entre 20% et 40% selon les catégories d'opérations, dans la limite du plafond de 80% des aides publiques cumulées.

Par circulaire du 29 novembre 2016, la Préfecture a fait part aux communes éligibles des conditions de dépôt de dossiers :

- dépôt des dossiers d'appel à projet pour le 10 mars 2017 ;
- non-commencement de l'opération au moment du dépôt du dossier ;
- le démarrage des travaux doit intervenir en 2017

Au vu des domaines d'interventions annoncés, il est proposé de déposer des demandes de subventions au titre des 3 opérations suivantes :

- Au titre de la catégorie d'opérations n°II :
Aménagement de locaux en vue de la création d'un accueil périscolaire pour un montant de travaux estimé à 250.000,00 € H.T. (hors maîtrise d'œuvre et équipement mobilier) ;
- Au titre de la catégorie d'opérations n°III :
Aménagement intérieur de l'extension du gymnase du Montrouge pour un montant global de 89.463,60 € H.T.
- Au titre de la catégorie d'opération n°VII :
Acquisition d'un feu pédagogique route de Reichshoffen pour un montant de 9.871,09 € H.T.

Aménagement de locaux en vue de la création d'un accueil périscolaire

Le plan de financement de l'opération se décline comme suit :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Travaux H.T.	250.000,00 €	DETR 2017 (40% sollicités)	100.000,00 €
		Fonds propres Ville, dont : 20% minimum obligatoires 20% correspondants à la TVA	150.000,00 € 50.000,00 €
TOTAL DEPENSES H.T.	250.000,00 €		
TVA 20%	50.000,00 €		
TOTAL DEPENSES T.T.C.	300.000,00 €	TOTAL RECETTES	300.000,00 €

Aménagement intérieur de l'extension du gymnase du Montrouge

Le plan de financement de l'opération se décline comme suit :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Fournitures H.T. Equipements sportifs	89.463,60 €	DETR 2017 (80% maximum sollicités)	71.570,88 €
		Fonds propres Ville, dont : 20% minimum obligatoires 20% correspondants à la TVA	17.892,72 € 17.892,72 €
TOTAL DEPENSES H.T.	89.463,60 €		
TVA 20%	17.892,72 €		
TOTAL DEPENSES T.T.C.	107.356,32 €	TOTAL RECETTES	107.356,32 €

Acquisition d'un feu pédagogique route de Reichshoffen

Le plan de financement de l'opération se décline comme suit :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Fournitures H.T. Devis LA REGIE	9.871,09 €	DETR 2017 (35 % sollicités)	3.454,88 €
		Fonds propres Ville, dont 20% minimum obligatoires 20% correspondants à la TVA	6.416,21 € 1.974,22 €
TOTAL DEPENSES H.T.	9.871,09 €		
TVA 20%	1.974,22 €		
TOTAL DEPENSES T.T.C.	11.845,31 €	TOTAL RECETTES	11.845,31 €

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 10 mars 2017,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 mars 2017,

Vu la circulaire préfectorale du 29 novembre 2016,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) d'adopter les 3 opérations proposées ci-après, conformément aux orientations du programme d'investissement 2017 :

- Au titre de la catégorie d'opérations n°II :
Aménagement de locaux en vue de la création d'un accueil périscolaire pour un montant de travaux estimé à 250.000,00 € H.T. (hors maîtrise d'œuvre et équipement mobilier) ;
- Au titre de la catégorie d'opérations n°III :

Aménagement intérieur de l'extension du gymnase du Montrouge pour un montant global de 89.463,60 € H.T.

- Au titre de la catégorie d'opération n°VII :
Acquisition d'un feu pédagogique route de Reichshoffen pour un montant de 9.871,09 € H.T.

b) de solliciter la participation financière de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2017, selon les catégories d'opérations respectives ;

c) d'approuver les plans de financement des 3 opérations tels qu'ils sont présentés ci-dessus ;

b) de charger Mme le Maire de déposer les dossiers d'appel à projet correspondants auprès de M. le Préfet du Bas-Rhin.

M. BONNEVILLE, Adjoint au Maire, quitte la salle du Conseil Municipal.

11/7. Agenda d'accessibilité programmée - Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire sénatoriale.

Mme le Maire expose :

La loi N° 2005-102 du 11 février 2005 a réaffirmé le principe d'accessibilité pour tous, quel que soit le handicap. Les collectivités territoriales sont concernées par le domaine public (trottoirs, parcs, etc..) et leurs établissements recevant du public (bâtiments, installations sportives, etc...).

Depuis l'ordonnance du 26 septembre 2014, les collectivités ont l'obligation de rendre accessibles leurs Etablissements Recevant du Public (ERP), si non de planifier les travaux nécessaires dans le cadre d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) d'une durée de trois ans, devant être transmis au Préfet avant le 27 septembre 2015.

La Ville de Niederbronn-les-Bains est propriétaire de 28 ERP et d'une IOP (installation ouverte au public) qui ont fait l'objet d'un diagnostic, assorti d'une synthèse des motifs de non-conformité avec chiffrage correspondant.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de la Ville de Niederbronn-les-Bains a été approuvé par Arrêté Préfectoral du 4 janvier 2016, autorisant la commune à réaliser les travaux de mise en conformité en vue de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sur une période de 6 ans, à compter de l'exercice 2016. Le montant global des travaux de mise en conformité (exercices 2016 à 2021) est estimé à 196.000 € H.T., soit 235.200 € T.T.C.

La tranche 2017 porte sur un montant prévisionnel de 27.500,00 € H.T., soit 33.000,00 € T.T.C.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une participation au titre de la réserve parlementaire à disposition des Sénateurs du Bas-Rhin.

Le plan de financement de l'opération se décline comme suit :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Travaux H.T.			
Ecole Maternelle Montrouge	2.916,67 €	Réserve parlementaire – Sénateurs (40 % sollicités)	11.000,00 €
Ecole Maternelle Petit Pont	1.666,67 €		
Groupe scolaire Hans Haug	13.333,33 €		
Maison de l'Archéologie	4.166,67 €		
Office du Tourisme	5.416,66 €		
		Fonds propres Ville, dont :	16.500,00 €
		20% minimum obligatoires	
		20% correspondants à la TVA	5.500,00 €
TOTAL DEPENSES H.T.	27.500,00 €		
TVA 20%	5.500,00 €		
TOTAL DEPENSES T.T.C.	33.000,00 €	TOTAL RECETTES	33.000,00 €

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation 10 mars 2017,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 mars 2017,

Vu le projet de travaux au titre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée sur la période 2016-2021,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

(M. BONNEVILLE ayant quitté la salle n'a pas pris part au vote)

a) de solliciter une participation au titre de la réserve parlementaire sénatoriale pour la tranche 2017 de l'Agenda d'accessibilité programmée, pour un montant prévisionnel de travaux de 27.500,00 € H.T. ;

b) d'approuver le plan de financement de l'opération ;

c) de charger Mme le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cet effet, et de l'autoriser à signer toutes pièces dans le cadre de ce dossier.

M. BONNEVILLE, Adjoint au Maire, rejoint la salle du Conseil Municipal.

11/08. Fiscalité locale : exonération des droits d'enregistrement en matière de mutations à titre onéreux.

Mme le Maire expose :

Chaque année, les conseils municipaux des communes de plus de 5000 habitants ou classées station de tourisme qui perçoivent directement la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux, ont la possibilité de prendre des délibérations concernant cette taxe pour l'application de réductions ou d'exonérations.

Le taux légal de la taxe communale est fixé à 1,20% par l'article 1584 du Code Général des Impôts.

Par délibération du 28 janvier 2008, le Conseil Municipal a instauré une réduction de 0,20 % à la taxe communale, appliquée dans les cas suivants :

- vente d'immeubles occupés par lots déclenchant le droit de préemption relative à la protection des occupants des locaux ;
- vente d'un ou plusieurs lots, consécutive à la mise en copropriété d'un immeuble en raison de l'exercice du droit de préemption par un locataire ou occupant ;
- vente d'un logement occupé ;
- engagement de l'acheteur à affecter le logement à la location pendant une période minimale de 6 ans à compter de l'acquisition.

Sauf délibération contraire du conseil municipal, cette réduction est reconduite automatiquement chaque année.

Il est proposé au Conseil Municipal de supprimer cette réduction à compter du 01^{er} juin 2017, sachant que seules 3 communes en France avaient proposé un tel abattement.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 1584 du Code Général des Impôts,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 10 mars 2017,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 mars 2017,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) de supprimer, à compter du 01^{er} juin 2017, la réduction de 0,20 % instaurée par délibération du 28 janvier 2008 sur la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement, concernant les mutations visées au 1° du 1 de l'article 1584 du Code Général des Impôts ;

b) d'approuver le tableau joint en annexe, en vue de sa transmission aux services préfectoraux et à la Direction Régionale des Finances Publiques Grand-Est et du Département du Bas-Rhin.

TAXE COMMUNALE ADDITIONNELLE

TABLEAU DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL DE NIEDERBRONN LES BAINS

I – REDUCTION FACULTATIVE DU TAUX DE LA TAXE COMMUNALE						
Régime	Opérations taxables	Article du CGI	Taux légal		Réduction applicable	
			MINIMUM	MAXIMUM	Jusqu'au 31.05.2017	A compter du 01.06.2017
Mutations visées au 1° du 1 de l'article 1584 du CGI	Ventes par lots d'immeubles occupés	1584 bis	0,5 %	1,20 %	0,20 %	0,00 %

II - EXONERATION FACULTATIVE DE TAXE COMMUNALE				
Opérations concernées	Article du CGI	en vigueur au 31.05.2017 et reconduite au 01.06.2017	en vigueur au 31.05.2017 et supprimée au 01.06.2017	nouvelle et applicable au 01.06.2017
Cessions de parts de SCI d'accession progressive à la propriété mentionnées à l'article L443-6-2 du code de la construction et de l'habitation, représentatives de fractions d'immeubles.	1584 ter	- NON -	- NON -	- NON -

À TRANSMETTRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL



AU PREFET (à joindre à l'original de la délibération)

AU DIRECTEUR REGIONAL OU DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES
(copie à titre d'information)

11/09. Acquisition de matériel pour la psychologue scolaire – Répartition des coût entre les communes concernées par le secteur d'intervention.

Mme le Maire expose :

Après une année de vacance du poste de psychologue scolaire du secteur scolaire de Niederbronn-les-Bains, ce dernier est à nouveau pourvu depuis la rentrée scolaire.

Etant rattachée administrativement au Groupe Scolaire Hans Haug, la Ville mettra à nouveau à disposition le bureau nécessaire à l'exercice de ses fonctions.

Lors de l'annonce de cette nomination, l'Inspecteur d'Académie a sollicité les 10 communes concernées ainsi que la Communauté de Communes pour une contribution en matériel informatique et l'acquisition d'outils de bilan spécifiques dans le cadre des dépenses de fonctionnement des écoles.

Décision a été prise par les maires lors d'une réunion de l'Amicale des Maires du Canton pour l'acquisition de ces matériels, avec une répartition au prorata des enfants scolarisés qui se déclinerait comme suit :

- acquisition du matériel informatique : 711,41 € T.T.C. prise en charge par la commune ;
- outils de bilan (tests...) : 3.539,40 € T.T.C. répartis au prorata des élèves par communes ;
- clé de répartition : 1.552 élèves, soit une quote-part de 2,28 € ;

Communes	Nombre d'élèves	Quote-part par élève	Total à reverser
Dambach	64	2,28 €	145,92 €
Gumbrechtshoffen	83	2,28 €	189,24 €
Gundershoffen-Griesbach	295	2,28 €	672,60 €
Oberbronn	108	2,28 €	246,24 €
Offwiller	42	2,28 €	95,76 €
Reichshoffen	514	2,28 €	1 171,92 €
Rothbach	36	2,28 €	82,08 €
Zinswiller	67	2,28 €	152,76 €
Niederbronn-les-Bains + arrond	343	2,28 €	782,88 €
Total	1552		3 539,40 €

Les communes concernées ont été destinataires du mode de répartition et de l'incidence financière en découlant.

Il est proposé de prendre en charge l'acquisition initiale des matériels sur le budget principal, et de procéder à la récupération des quotes-parts respectives auprès des communes comme présenté ci-dessus.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 10 Mars 2017,

Vu la demande de dotation en matériels présentée par l'Inspection de l'Education Nationale de Haguenau Nord,

Vu l'avis favorable des communes concernées par le secteur scolaire ;

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 Mars 2017,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) de réserver une suite favorable à la demande de dotation en matériels (informatique + outils de bilan) afin de permettre à la psychologue scolaire d'exercer ses fonctions sur le secteur scolaire de Niederbronn-les-Bains/ Reichshoffen ;

b) de prendre en charge directement l'acquisition de matériel informatique pour un montant de 711,41 € T.T.C. ;

c) de prendre en charge l'acquisition des outils de bilan psychologique nécessaires, pour un montant de 3.539,40 € T.T.C., et de procéder à la récupération des quotes-parts respectives par le biais d'une convention auprès des communes concernées par le secteur scolaire (Dambach – Gumbrechtshoffen – Gundershoffen-Griesbach – Oberbronn – Offwiller – Reichshoffen – Rothbach et Zinswiller).

11/10. Demande d'admission en non-valeur.

La Ville est sollicitée par la Direction Générale des Finances Publiques / Trésorerie de Bischwiller pour l'admission en non-valeur de taxes d'urbanisme dues par M. BAL MUZAFFER au titre du permis de construire déposé en 2010 pour des travaux sur bâtiment existant au 1, rue de la Gare.

L'admission en non-valeur porte sur un montant de 1.109,00 € (taxes, pénalités et majorations incluses), qui s'avère irrécouvrables pour le trésorier.

Au vu des éléments présentés, les commissions réunies ont proposé **de refuser** l'admission en non-valeur sollicitée par la Direction Générale des Finances Publiques.

Mme le Maire précise que la personne concernée est toujours propriétaire et loue ce bâtiment à 4 locataires mais qu'elle ne déclare à priori aucun revenu foncier aux impôts.

De ce fait Mme le Maire propose au Conseil Municipal de refuser la demande d'admission en non-valeur présentée.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation 10 Mars 2017,

Vu l'avis défavorable des Commissions Réunies du 15 Mars 2017,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) de ne pas prononcer l'admission en non-valeur des créances non recouvrables pour un montant global de 1.109,00 € au titre de taxes d'urbanisme dues par M. BAL MUZAFFER pour le permis de construire N° 32410R0017, selon la demande présentée par la Direction Régionale des Finances Publiques – Région Grand Est ;

b) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tout document dans ce cadre.

11/11. Acceptation de dons en cartes postales à titre de versement aux archives communales.

Mme le Maire expose :

Un jeu de 5 cartes postales noir et blanc a été déposé en Mairie par M. Herbert HEIDER, reprenant des vues générales sur Niederbronn-les-Bains, du Casino et de la source minérale et du Grand-Hôtel.

Afin de pouvoir accepter ce versement, l'accord du Conseil Municipal doit être sollicité préalablement en vue de finaliser leur enregistrement en tant que "Entrées extraordinaires" dans l'inventaire général des archives communales.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 10 Mars 2017,

Vu l'avis favorable des commissions réunies du 15 Mars 2017,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) d'accepter le versement de 5 cartes postales noir et blanc, représentant des vues générales de Niederbronn-les-Bains, du Casino et de la source minérale, et du Grand-Hôtel, déposées par M. Herbert HEIDER, en tant que "Entrées extraordinaires" dans l'inventaire général des archives communales ;

b) d'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à ces dépôts.

11/12. Terrain d'assise de la Gendarmerie de Niederbronn/Reichshoffen - Cession d'une parcelle – Délibération modificative.

Mme le Maire expose :

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 31 Janvier dernier, avait validé la cession d'une fraction du terrain d'assise de la Gendarmerie de Niederbronn-les-Bains à la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.

Il s'agit de la parcelle N° 122 – Section 20 d'une surface de 19,73 ares, situé en zone UE du PLU, a été récemment évaluée par le Service du Domaine à 17.800,00 € (hors bâti), soit un prix de l'are de 902,18 €.

La Communauté de Communes avait fait part de son accord de principe le 30 Janvier dernier pour l'acquisition de la totalité de parcelle, au prix proposé.

Le Conseil Municipal avait délibéré dans ce sens, et autorisé Mme le Maire à signer l'acte de vente en découlant en l'étude de Maître SERFATY, honoraires à charge de l'acquéreur.

La Communauté de Communes ayant souhaité limiter les frais administratifs, propose de procéder à l'acquisition par le biais d'un acte administratif. Le Maire officiant à ce moment-là en qualité d'Officier Ministériel, un adjoint au Maire devra être habilité pour représenter la Ville dans cette transaction et il conviendra de lui accorder une délégation de signature à cet effet.

Il est proposé de réserver une suite favorable à la demande de la Communauté de Communes, en modifiant la délibération initiale en vue de la finalisation de la vente par un acte administratif entre les parties, plutôt que de transiter par un Notaire, et de désigner M. Jean-Pierre BONNEVILLE pour représenter les intérêts de la Ville de Niederbronn-les-Bains à cet effet.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 10 Mars 2017,

En vue de la régularisation foncière du terrain d'assise de la Gendarmerie Intercommunale,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 31 Janvier 2017,

Vu la demande de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 Mars 2017,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) de modifier la délibération du 31 Janvier 2017 relative à la cession de la parcelle N° 122 – Section 20 d'une surface de 19,73 ares, situé en zone UE du PLU, au prix de 17.800,00 € (hors bâti), soit un prix de l'are de 902,18 €, en vue de la finalisation de l'opération par le biais d'un acte administratif ;

b) de désigner M. Jean-Pierre BONNEVILLE pour représenter la Ville de Niederbronn-les-Bains en lieu et place de Mme le Maire dans le cadre de la réalisation de la cession par le biais d'un acte administratif ;

c) d'accorder à M. Jean-Pierre BONNEVILLE dans le cadre de cette représentation, la délégation de signature de l'acte administratif.

11/13. Extension du réseau de vidéo-protection - Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Mme le Maire expose :

Crée par la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, le Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD) concentre depuis 2013 l'ensemble des crédits de l'Etat dédiés au financement de la prévention de la délinquance.

Ces crédits sont mobilisés selon les priorités d'intervention définies annuellement.

Pour 2017, dans le cadre du renforcement du dispositif de lutte contre le terrorisme, les axes suivants ont été retenus :

- Prévention de la radicalisation
- Sécurisation des sites sensibles, à savoir les lieux de culte, écoles et sièges d'institutions culturelles, lieux culturels sensibles,
- Sécurisation des écoles
- L'équipement des polices municipales

Conformément aux orientations du programme d'investissement 2017, la commune envisage l'extension du réseau de vidéo-protection, en vue de la sécurisation périmétrique des sites suivants :

- Groupe scolaire Hans Haug, rue des Sœurs
- Ecole maternelle du Petit Pont, Avenue de la Libération
- Zone de loisirs du Montrouge, rue du Stade
- Pôle culturel, Avenue Foch

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 21.631,36 € HT, soit 25.957,63 € TTC.

Le plan de financement de l'opération se décline comme suit :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Travaux H.T.			
Matériel et prestation d'installation	8.431,36 €	Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (20 à 50 % sollicités)	10.815,68 €
Ticket d'accès pour liaison réseau fibre optique	13.200,00 €		
		Fonds propres Ville , dont : 20% minimum obligatoires 20% correspondants à la TVA	10.815,68 € 4.326,27 €
TOTAL DEPENSES H.T.	21.631,36 €		
TVA 20%	4.326,27 €		
TOTAL DEPENSES T.T.C.	25.957,63 €	TOTAL RECETTES	25.957,63 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce plan de financement et de solliciter une participation de l'Etat au titre du FIPD.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'appel à projets 2017 du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance du 9 février 2017,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- a) de solliciter une participation de l'Etat au titre Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, dans le cadre du projet d'extension du réseau de vidéo-protection dont le montant prévisionnel est estimé à 21.631,36 € HT, soit 25.957,63 € TTC.
- b) d'approuver le plan de financement de l'opération ;
- c) de charger Mme le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cet effet, et de l'autoriser à signer toutes pièces dans le cadre de ce dossier.

Mme le Maire tient à remercier le Service Financier pour le travail réalisé avec rigueur tout au long de l'année, ainsi que Catherine LIENHARD, DGS Adjointe et Alain WEISGERBER, DGS, pour la gestion du quotidien et la saine collaboration avec les élus, pour la Ville de Niederbronn-les-Bains et dans l'intérêt général.

12. Amis de la Wasenbourg – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Mme le Maire expose :

Suite à la signature avec les services de l'Etat de la convention de gestion pour l'entretien, la conservation et la mise en valeur de la ruine de la Wasenbourg, il convient maintenant de signer une convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage avec l'Association des Amis de la Wasenbourg pour la réalisation du programme pluriannuel de travaux établi, soumis à validation préalable auprès de la DRAC.

En effet, la commune souhaite déléguer à l'association, la réalisation des travaux nécessaires à l'exécution de la convention de gestion, sachant que l'association se chargera de trouver les financements nécessaires (DRAC, Fondation du Patrimoine, souscription, etc...) à cet effet.

La durée de cette convention sera fixée en fonction du programme pluriannuel validé, sachant que ce dernier porte pour l'instant sur la période 2017 – 2023, et sur une estimation prévisionnelle de 200.000 €.

Il est proposé de confier la rédaction de cette convention à Maître Jean-Marie SONNENMOSER, avocat spécialisé en droit public.

Mme le Maire précise que l'Association des Amis de la Wasenbourg souhaite effectuer les premiers travaux dès cette année.

M. KETTERING s'interrogeant à propos du financement de ce programme, Mme le Maire lui précise que ce dernier se fera notamment par le biais d'une action de souscription en lien avec la Fondation du Patrimoine. Chaque don déposé fera ainsi l'objet d'un don complémentaire par la Fondation du Patrimoine. Le dossier sera d'ailleurs directement remis au Président de la Fondation, le 19 Avril prochain.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation 10 Mars 2017,

Vu la convention de gestion pour l'entretien, la conservation et a mise en valeur du château de la Wasenbourg, du 17 Janvier 2017 ;

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 Mars 2017,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- a) de signer avec l'Association des Amis de la Wasenbourg, représentée par Mme ROMINGER, Présidente en exercice, une convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du programme pluriannuel de travaux établi et validé en concertation avec la DRAC, pour une durée déterminée en fonction du programme de travaux ;
- b) de confier la rédaction de la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage à Maître Jean-Marie SONNENMOSER, Avocat à Strasbourg ;
- c) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tout document dans ce cadre.

13. Constitution d'un groupement de commande pour des travaux de débardage et câblage en forêt communale.

L'Adjoint au Maire, M. BONNEVILLE, expose :

En 2014, les communes de Niederbronn-les-Bains et Reichshoffen avaient opté pour la constitution d'un groupement, en vue de la passation d'un marché à bons de commande pour des travaux de débardage et câblage en forêts communales respectives pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2017.

Le recours au groupement de commande permet aux acheteurs publics de réduire les coûts de procédure et de bénéficier de propositions financièrement plus avantageuses que s'ils passaient différents marchés successifs. Par ailleurs les accords-cadres sont particulièrement indiqués lorsque l'acheteur public n'est pas en mesure de déterminer la quantité ou le rythme précis des besoins.

Conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler le dispositif de groupement de commandes avec la commune de Reichshoffen, en vue de la passation d'un accord-cadre pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2021.

Il a été convenu que la Commune de Reichshoffen assurerait le rôle de coordinateur chargé de la gestion de la procédure d'appel d'offres.

A l'issue de la consultation, chaque commune notifiera son propre marché à l'entreprise de débardage retenue par le groupement, et en assurera l'exécution.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu l'exposé de M. BONNEVILLE, Adjoint au Maire par référence à la note de présentation du 10 mars 2017,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 mars 2017,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) d'approuver la passation d'un accord cadre à bons de commande, relatif aux travaux de débardage et de câblage en forêt communale de Niederbronn-les-Bains, pour un montant annuel maximum de 55.000 € H.T. par an, pour la période allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2021 ;

b) d'approuver la création d'un groupement de commande avec la Ville de Reichshoffen ;

c) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant, à signer la convention constitutive de groupement de commandes ;

d) de désigner la Ville de Reichshoffen en qualité de coordonnatrice chargée de la gestion de la procédure ;

e) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer l'accord-cadre à bons de commandes issu de la consultation groupée, et toutes pièces y relatives ;

f) de désigner M. Jean-Pierre BONNEVILLE et M. Gilbert KETTERING, membres à voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de Niederbronn-les-Bains, pour siéger en qualité de membre titulaire et suppléant au sein de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement.

14. Divers et Communications.

DATES

DATES	Horaires	Manifestations	Lieux
Judi 23 Mars	18 h	AG de dissolution de l'Association BIOBRONN	Office de Tourisme

Samedi 25 Mars	9 h	Réunion PLUi – présentation PADD	Salle des Cuirassiers
Samedi 25 Mars	20h30	Concert EMCN	M9
Samedi 25 Mars	14h30	CAF ANIM – sortie Nature	Maison des jeunes
Samedi 25 Mars	20h30	Conférence potager / AMAP	Maison des jeunes
25/26 Mars		Marché de Pâques	Place du Bureau Central
Mardi 28 Mars	16 h	Signature officielle des partenariats Niederbronnoise	M9
Mercredi 29 Mars	20 h	Conférence « Protection des données et réseaux sociaux »	Casino
Vendredi 31 Mars	8h à 12 h	Démarrage du premier Marché du Terroir de l'année	Parc du Casino
Dimanche 2 Avril	12 h	Repas Frehjohr fer unseri Sproch	Foyer St. Martin
Dimanche 2 Avril	16 h	Concert de Printemps Musique Municipale	M9
Lundi 3 Avril	17 h	Conseil Municipal des Jeunes	Salle du CM
Mardi 4 Avril	14 h	Visite site De Dietrich Merwiller	RV pour les participants à 13h45 devant la mairie pour covoiturage
Mardi 4 Avril	18 h	Bilan et perspectives Régie d'Electricité	Foyer Paroissial
6 et 7 Avril		Déplacement à PUBLIER en vue d'un futur jumelage	
Samedi 8 Avril	9 h	Nettoyage de Printemps	Place du Bureau Central
Samedi 8 Avril	11h45	Assemblée Générale UNC	Bristol
8/9 Avril		Courses Nature Vin d'honneur le 9 Avril à 14h30	Gymnase

Samedi 8 Avril	20 h	Baptiste LECAPLAIN	M9
Samedi 8 Avril	17H30 20H30	CAF EXPO CAF EVEN	Maison des Jeunes
Lundi 10 Avril	20 h	Conseil Communautaire	
Mardi 11 Avril	19 h	Présentation bilan Celtic	Salle du CM
Jeudi 13 Avril	18 h	Comité Directeur ADEAN	Caire Haguenau
Mercredi 19 Avril	14 h	AG Club du 3 ^{ème} Age	siège
Samedi 22 Avril	17h30 à 22h30	CAF ANIM	Maison des jeunes
Dimanche 23 Avril		1er tour de l'élection présidentielle	Hôtel de Ville Ecole Mat. Petit Pont Groupe Scolaire Moulin 9
Mercredi 26 Avril	20 h	Conférence Egyptologie	Casino
Jeudi 27 Avril	18h30	CA Association des Maires du Bas-Rhin	CD67
Vendredi 28 Avril	20 h	AG RAI	M9
Samedi 29 Avril	11h30	Cérémonie de disparition Séquoia Mirabilis	MF Heidenkopf
Samedi 29 Avril	18 h	Cérémonie du Souvenir des Déportés	Monument aux Morts
Dimanche 30 Avril		Portes ouvertes VALVITAL	
Lundi 1^{er} Mai		Marché aux Fleurs et Marché aux Puces	Place Bureau Central Avenue Foch
Mardi 2 Mai	18 h	Commissions Réunies	Salle du CM

Mercredi 3 Mai	18 h	Commissions Réunies	Salle du CM
Vendredi 5 Mai	20 h	AG OCSL	M9
Samedi 6 Mai	17h30 à 22h30	CAF des Fous	Maison des Jeunes
Dimanche 7 Mai		2 ^{ème} tour de l'élection présidentielle	
Mardi 9 Mai	20 h	Conseil Municipal	Salle du CM

- **Sequoia Mirabilis – Cérémonie de disparition :**

Mme le Maire revient sur la cérémonie prévue le Samedi 29 Avril, qui traitera de la disparition de l'œuvre du Sequoia Mirabilis, réalisée par l'artiste M. Patrick MEYER, et financée partiellement par le CEAAC.

L'arbre avait dû être abattu rapidement pour des impératifs de sécurité, et le CEAAC n'avait pu être prévenu.

Ont été conviés à la cérémonie, outre le Conseil Municipal et le Conseil Municipal des Jeunes, les représentants des associations locales, les directrices des écoles maternelles et primaire, les conseillers départementaux, M. le Député, et les invités du CEAAC.

- **Risques Psychosociaux :**

Mme le Maire évoque la formation aux risques psychosociaux à laquelle elle a participé les 23 et 24 Mars avec les membres du CHSCT, et la nécessité de créer un groupe de travail. A cet effet Mme le Maire sollicite 2 à 3 élus pour y participer.

Mesdames BOHLY, PFUND et PRINTZ s'étant spontanément proposées, sont désignées membres de ce groupe de travail.

SEANCE A HUIS CLOS

15. Affaires de personnel.

15/1. Indemnité de fonction du Maire, des adjoints au Maire, et du Conseiller Municipal délégué.

Mme le Maire expose :

Le 1^{er} Janvier 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de l'augmentation de l'indice brut terminal de la Fonction Publique qui sert de base au calcul des indemnités de fonction. Cet indice passe en effet de 1015 à 1022.

Cette disposition résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017.

Pour les délibérations indemnitaires qui faisaient référence expressément à l'indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération est nécessaire et il convient alors de viser « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision, car une nouvelle modification de cet indice est prévue en Janvier 2018 (1022 sera remplacé par 1028).

Dans la mesure où le Conseil Municipal par délibération du 14 Avril 2014 avait fixé les indemnités de fonction en faisant référence à l'indice brut 1015, il y a donc lieu de prendre une nouvelle délibération visant l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 10 Mars 2017,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 Avril 2014 ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L.2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales le montant des indemnités de fonctions est fixé par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;

Considérant que l'indice brut terminal de la Fonction Publique a été modifié à compter du 1^{er} Janvier 2017 et qu'il subira une nouvelle modification le 1^{er} Janvier 2018 ;

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 Mars 2017 ;

Après en avoir délibéré,

décide par 19 voix pour – 6 abstentions

(Mme le Maire, Mme WEISS, M. BONNEVILLE, Mme VOGT, M. WAECHTER, M. KOTLENGA) :

d'allouer à compter du 1^{er} avril 2017, avec rétroactivité au 1^{er} Janvier 2017, les indemnités de fonction suivantes, établies en fonction d'un pourcentage du montant du traitement de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, comme suit :

- pour le Maire : 55 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;
- pour un Adjoint au Maire : 22 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;
- pour un Conseiller Municipal délégué : 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

15/2. Création d'un poste d'Adjoint administratif de 2° classe non titulaire pour le service accueil.

Madame le Maire expose :

En raison de l'absence pour une plus longue durée de l'agent du service ETAT-CIVIL – ELECTIONS et dans le cadre d'un accroissement d'activité en cette période électorale et la mise en place du nouveau système de carte nationale d'identité, il apparaît nécessaire de recruter un agent non titulaire pour la période du 27 Mars 2017 au 31 Août 2017.

L'agent titulaire chargée de l'Accueil est formé pour l'Etat Civil et assurera ce remplacement pendant toute la période d'absence.

L'agent contractuel recruté sera plus particulièrement affecté au poste d'accueil.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Madame le Maire par référence à la note de présentation du 10 Mars 2017,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 Mars 2017,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- a) de créer, avec effet du 27 Mars 2017 et jusqu'au 31 Août 2017, un poste d'adjoint administratif 2° classe non titulaire et de le rémunérer sur la base du 1^{er} échelon de ce grade ;
- b) de pourvoir ce poste par voie contractuelle ;
- c) de charger Mme le Maire de procéder au recrutement ;
- d) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant, à effectuer l'ensemble des démarches administratives concourant à l'exécution de la présente délibération.

15/3. Création d'emplois saisonniers dans différents services – Saison estivale 2017.

A) Piscine Les Aqualies :

Afin d'assurer la continuité du service durant la période estivale pour la saison 2017, il est nécessaire de créer les postes saisonniers suivants :

- **Piscine Municipale (période du 1^{er} juillet 2017 au 31 août 2017)** : 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet rémunéré, pour une durée hebdomadaire de 35 heures, au 1^{er} échelon de ce grade, au titre de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- **Piscine Municipale (période du 1^{er} juillet 2017 au 31 août 2017)** : 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet, chargé d'assurer la surveillance des bassins et occasionnellement la tenue de la caisse de la piscine pour une durée hebdomadaire de 35

heures. Cet agent sera rémunéré au 3^{ème} échelon de ce grade, au titre de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 10 Mars 2017,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 Mars 2017,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) de la création des emplois saisonniers comme suit :

- **Piscine Municipale (période du 1^{er} juillet 2017 au 31 août 2017)** : 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet rémunéré, pour une durée hebdomadaire de 35 heures, au 1^{er} échelon de ce grade, au titre de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.
- **Piscine Municipale (période du 1^{er} juillet 2017 au 31 août 2017)** : 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet, chargé d'assurer la surveillance des bassins pour une durée hebdomadaire de 35 heures. Cet agent sera rémunéré au 3^{ème} échelon de ce grade, au titre de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

b) de charger Mme le Maire de procéder aux recrutements ;

c) d'autoriser Mme le Maire, ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches administratives concourant à l'exécution de la présente délibération.

B) Services Espaces Verts et Propreté Urbaine.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de procéder comme en 2016 au recrutement de saisonniers pour les Services Techniques.

Face aux besoins recensés au niveau des Espaces verts et de la Propreté urbaine, il est proposé de créer 6 postes saisonniers à raison de 25 heures par semaine (travaux en matinée) durant la période estivale, soit **3 saisonniers pour le mois de juillet et 3 saisonniers pour le mois d'août.**

- **Espaces verts** : 3 postes saisonniers d'Adjoint technique de 2^{ème} classe, rémunérés au 1^{er} échelon de ce grade, à raison de 25h/semaine au titre de l'article 3.2° de la loi du 26 janvier 1984.
- **Propreté Urbaine** : 3 postes saisonniers d'Adjoint technique de 2^{ème} classe, rémunérés au 1^{er} échelon de ce grade, à raison de 25h/semaine au titre de l'article 3.2° de la loi du 26 janvier 1984.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé Mme le Maire par référence à la note de présentation du 10 Mars 2017,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 Mars 2017,

Vu l'article 3,2° de la loi du 26 janvier 1984,

Vu les besoins recensés au niveau des différents services,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) la création des postes saisonniers pour le mois de JUILLET et AOUT 2017 :

- **Espaces verts** : 3 postes saisonniers d'Adjoint technique de 2^{ème} classe, rémunérés au 1^{er} échelon de ce grade, à raison de 25 heures/semaine au titre de l'article 3.2° de la loi du 26 janvier 1984.
- **Propreté Urbaine** : 3 postes saisonniers d'Adjoint technique de 2^{ème} classe, rémunérés au 1^{er} échelon de ce grade, à raison de 25h/semaine au titre de l'article 3.2° de la loi du 26 janvier 1984.

b) de charger Mme le Maire de procéder aux recrutements ;

c) d'autoriser Mme le Maire, ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches administratives concourant à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération publiée et transmise
à la Sous-Préfecture
ce 26 Avril 2017**

Niederbronn-les-Bains, le 26 Avril 2017

Le Maire,

Anne GUILLIER